Thème 3

Histoire et mémoires

La logique du thème

Le programme de HGGSP de Terminale n'a pas pour vocation de suivre un ordre déterminé. Mais faire suivre le thème « Faire la guerre, faire la paix » par « Histoire et mémoires » semble obéir à une triple logique intellectuelle qui permet une incarnation pédagogique liée au monde très contemporain :

1) La paix n'est pas la non-guerre. La guerre peut se maintenir par des symboles, des tensions, des coopérations, qui transcendent les territoires et les générations. La paix vit, apaise et parfois souffle sur les braises d'un souvenir de la guerre qui devient mémoire collective et s'incarne dans une mémoire individuelle. Les causes de la Première Guerre mondiale (Axe 1, Jalon 1) sont un support politique autant que générationnel : le débat incarne un regard que la mémoire, en Europe comme aux États-Unis ou dans l'Empire ottoman, vient conforter ou remettre en cause, apaiser ou recréer. Si la mémoire de la Grande Guerre est pour l'essentiel apaisée, celle de la guerre d'Algérie (Axe 1, Jalon 2) montre comment la mémoire individuelle, les tensions nationales et les mémoires collectives s'interpénètrent et se modifient les unes les autres.

2) La paix peut éviter le retour à la guerre par l'action d'une justice consentie dont l'objectif n'est pas le pardon individuel mais l'apaisement collectif. Les jeux d'échelles peuvent montrer les choix politiques et les réalisations sociales : à l'échelle mondiale, les tribunaux internationaux ont une histoire récente, des tribunaux de Nuremberg et Tokyo jusqu'au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY, Axe 2 Jalon 2) ou à l'idéal d'une justice internationale (Cour pénale internationale). La comparaison avec les tribunaux *gacaca* (Axe 2, Jalon 1) créés pour juger les responsables du génocide des Tutsis permet de mettre en avant des valeurs, des acteurs, des réalisations, et de s'interroger sur l'échelle la plus efficace selon les contextes.

3) Mémoire et justice s'incarnent dans un sujet que nos élèves ont pu aborder avant la Terminale : « L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes ». Le temps long de la mémoire et sa relation aux travaux des historiens et de la justice depuis les années 1970, mais sans cesse renouvelé et réinterrogé, permettent de poser les fondements des Axes précédents (mémoire des conflits, action de la justice) en les incarnant autour de ce qui construit une part très forte de l'identité européenne : le génocide des Juifs et des Tsiganes, son histoire, ses mémoires souvent troublées et progressivement judiciarisées. En relation avec les enseignements de la spécialité en Première, cet objet de travail conclusif interroge le citoyen : que dit l'historien de la construction de la preuve ? comment construire la paix par le droit ? comment faire mémoire par l'histoire ? comment lutter contre les faussaires de l'histoire ?

Comme l'écrit l'historien Johann Chapoutot dans son introduction à *La Loi du sang. Penser et agir en nazi* (Gallimard, 2014) : « L'époque qui a vu l'émergence du nazisme a été en effet travaillée en profondeur par la question des valeurs et des impératifs moraux ». L'histoire ne donne pas de leçon, mais son étude permet à nos élèves d'interroger leur époque.

p. 170-171 Introduction

La différence entre histoire et mémoire

Cette double page doit permettre au lycéen de se familiariser avec les notions d'« histoire » et de « mémoire ». Il s'agit de différencier les deux, tant dans leur démarche que dans leurs objectifs. Pour l'ensemble des conflits abordés au cours du thème, les historiens et historiennes se sont intéressés à des thématiques différentes en raison de leur propre parcours mais aussi des possibilités d'étudier tel ou tel sujet en fonction de l'ouverture des archives, des restrictions politiques ou de la parole des témoins. La mémoire diffère dans le temps et selon les acteurs, chacun a donc interprété les conflits du XX^{e} siècle en fonction de sa position personnelle. Une fois ces éléments posés, il convient de montrer avec des exemples précis que nos sociétés attendent des gouvernements qu'ils assument les crimes de leurs prédécesseurs. La justice a également un rôle à jouer dans cette relation que les sociétés entretiennent à leur passé, notamment en jugeant ceux qui ont commis les pires crimes.

Éléments de réponse aux questions p. 171

1. Jacques Chirac consacre la première partie de ce discours à la mémoire avec plusieurs passages : « des moments qui blessent la mémoire et l'idée que l'on se fait de son pays » (lignes 1-2) car la rafle du Vel d'Hiv va à l'encontre des valeurs de la République française ; « trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie » (lignes 4-5), le Président est ici dans le registre du souvenir ; « ces journées de larmes et de honte » (ligne 6), l'historien doit essayer, autant que faire se peut, d'éviter une approche sentimentale, ce qui n'est pas le cas ici.

La seconde partie se détache de l'émotion pour poser des faits précis et incontestables sur le plan historique : « Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes français, sous l'autorité de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis » (lignes 10 à 12), Jacques Chirac insiste ici sur la responsabilité française, ce sont des fonctionnaires français qui ont commis la rafle à la demande de leurs supérieurs hiérarchiques ; « près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile au petit matin, et rassemblés dans les commissariats de police » (lignes 14 à 17), le Président donne ici un chiffre, l'identité des victimes et les lieux, il pose donc des faits historiques.

2. Plantu montre d'un côté l'église d'Oradour-sur-Glane pour rappeler la violence du massacre. Dans l'église avaient été enfermés les femmes et enfants avant que les SS de la division *Das Reich* n'y mettent le feu. Près de 70 ans plus tard, Plantu y représente une commémoration avec les Présidents allemand et français, devant un public. Il caricature le tout en y rajoutant des larmes aux deux Présidents, les cœurs et la colombe. Il y a donc un contraste entre l'aspect inhumain du massacre et la volonté des deux hommes d'avancer ensemble.

3. La caricature de Plantu n'en est pas moins une condamnation. En effet, au moment où les deux Présidents commémorent le massacre d'Oradour-sur-Glane, la communauté internationale laisse Bachar El-Assad bombarder son peuple en Syrie. La scène est représentée dans une télévision pour montrer que le monde entier est informé de la situation mais demeure passif. Si les Allemands et Français commémorent le massacre d'Oradour, ils en laissent un se dérouler sous leurs yeux.

4. L'historien Henry Rousso explique que le « devoir de mémoire » est un mythe, selon lui, car les sociétés, malgré leur bonne volonté, ne peuvent réparer le passé. De plus, elles se trompent, car la reconnaissance des crimes commis par leurs prédécesseurs ne leur permet pas de devenir meilleures.

p. 172-173 Introduction

Les notions de crime contre l'humanité et de génocide

Le juriste Raphaël Lemkin a joué un rôle capital pour penser et qualifier les crimes relevant du génocide. S'il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les génocides en introduction, il peut être utile de rappeler que le premier perpétré est celui des Hereros et des Namas de Namibie (alors Sud-Ouest africain ou Südwestafrika) en 1904-1905 dans le cadre d'une colonisation allemande brutale. Si le génocide arménien conduit de nombreux penseurs à réfléchir à une nouvelle catégorie de crimes, c'est la Seconde Guerre mondiale qui amène le concept de génocide, d'autant plus que Raphaël Lemkin est polonais et juif. Cette double page doit permettre de suivre, de façon succincte, comment a été élaboré le concept et la complexité à qualifier, ou non, certains crimes de masse de génocides.

Éléments de réponse aux questions p. 172

1. Les crimes contre l'humanité et les génocides sont principalement l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage et la déportation de populations civiles. Dans le cadre du génocide, ces mêmes crimes sont commis contre un groupe social précis dans le but de le faire disparaître.

2. À Nuremberg, les responsables nazis sont accusés de crimes contre l'humanité et non de génocide car la répression de ce dernier n'entre en vigueur qu'en 1948.

3. La Haye, aux Pays-Bas, apparaît comme la ville accueillant la plupart des tribunaux compétents pour juger les génocides. La Cour pénale internationale y est la seule juridiction pénale permanente pouvant juger les responsables de génocides, crimes contre l'humanité et crimes de guerre. Les autres tribunaux sont temporaires afin de juger un génocide précis comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye qui devait juger les responsables de crimes de guerre dans cet espace. Il a été dissous en 2017. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été installé à Arusha en Tanzanie. Il devait juger les personnes responsables de génocide et autres violations graves du droit international humanitaire commis au Rwanda au cours de l'année 1994 contre les Tutsis. Il a été dissous en 2015.

4. Les trois génocides ayant provoqué le plus de victimes sont ceux des Juifs et Tsiganes (1941-1945), le génocide des Arméniens en 1915 et celui des Tutsis en 1994. Les trois génocides reconnus officiellement par l'ONU sont celui des Juifs et Tsiganes, celui des Tutsis et celui des musulmans à Srebrenica.

AXE 1 Histoire et mémoires des conflits

La logique du chapitre

Cet Axe 1 porte une réflexion sur la dialectique entre l'histoire et les mémoires des conflits. En s'appuyant sur les exemples des causes de la Grande Guerre et de la Guerre d'Algérie, il s'agit de montrer qu'il n'y a qu'une histoire qui se renforce avec le temps grâce à de nouvelles sources, de nouveaux questionnements, mais aussi en fonction des enjeux politiques. Les mémoires sont, à l'inverse, forcément plurielles, elles dépendent de la position des acteurs et sont subjectives.

Bibliographie

– R. Branche, *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Gallimard, coll. Folio, 2014.
– H. Rousso, *Vichy. L'événement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, coll. Folio, 2001.
– B. Stora, *La Gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2005.

p. 174-175 Ouverture

Les deux documents proposés reviennent sur la dimension mémorielle des conflits abordés. La caricature insiste sur la présence du Président Charles de Gaulle et du chancelier Konrad Adenauer dans la cathédrale de Reims alors qu'elle avait été détruite au cours de la Grande Guerre. Les deux hommes se serrent la main sous le regard de Frédéric II de Prusse, Napoléon et Bismarck, hommes d'État et chefs de guerre qui ont symbolisé au cours de périodes différentes les rivalités et les conflits entre la France et l'Allemagne.

Éléments de réponse aux questions p. 174

1. Les relations entre la France et l'Allemagne sont marquées par l'histoire car les deux pays se sont souvent retrouvés face à face au cours de différents conflits. Avec les deux guerres mondiales, cette rivalité a atteint un sommet.

2. Le caricaturiste Behrendt souligne un contraste entre les grands personnages de l'histoire des pays qui ont incarné la violence séculaire franco-allemande et la poignée de mains sincère des deux dirigeants en 1962. Les deux hommes semblent vouloir surmonter les tensions du passé pour construire une nouvelle relation, d'autant que le chancelier Adenauer est venu en France pour une visite de sept jours.

Éléments de réponse aux questions p. 175

1. Le monument de 1928 veut mettre en avant de prétendus liens entre la métropole et sa colonie au cours de la Première Guerre mondiale. Les deux soldats, français et arabe, ont combattu ensemble pour la République française (symbolisée ici par Marianne) et portent tous les trois un soldat mort. Le monument insiste donc sur un combat mené en commun par les Français et les Algériens.

2. Après la Seconde Guerre mondiale, ce monument situé au cœur d'Alger apparaît comme un message tronqué sur la colonisation française de l'Algérie. Ce sentiment est encore plus fort après la guerre d'Algérie. Mais, respectueux de l'œuvre créée par le sculpteur Paul Landowski, M'Hamed Issiakhem décide de recouvrir la sculpture d'un coffrage plutôt que de la détruire. Les deux mains avec la chaîne brisée symbolisent l'indépendance de l'Algérie.

p. 176-177 Repères

Histoire et mémoires de la Grande Guerre

La première page met en avant la multiplicité des causes de la Grande Guerre : le système des alliances, les territoires disputés, les rivalités dans les espaces coloniaux et les crises qui précèdent le début du conflit. Les deux documents insistent sur un point particulier : les rivalités coloniales pour l'Empire allemand, qui s'est lancé plus tardivement que le Royaume-Uni et la France dans la colonisation mais y a eu une politique particulièrement agressive et destructrice. L'autre document montre comment la perte de l'Alsace-Moselle a été utilisée pour renforcer l'idée d'une revanche pour la France. Ce constat convient d'être nuancé en fonction des régions et des sensibilités politiques.

La chronologie dégage plusieurs temps dans l'analyse des causes de la Grande Guerre. Entre 1914 et 1918, chaque camp rejette la responsabilité sur l'adversaire afin de se présenter comme l'agressé alors que Lénine pointe les contradictions du système capitaliste. L'entre-deux-guerres voit émerger les premiers travaux d'historiens mais ces travaux sont parfois prisonniers d'enjeux immédiats. Le NSDAP rejette ainsi le traité de Versailles et plus particulièrement l'article 231 qui reconnaissait l'Allemagne, et ses alliés, comme seuls responsables. Pendant la guerre froide, la réconciliation franco-allemande permet d'avoir une lecture plus nuancée, mais aussi plus complète, des causes du conflit. La dernière période voit émerger des travaux communs. Le centenaire témoigne d'un réel intérêt de l'opinion publique

française pour la Grande Guerre. Si les travaux s'appuient sur un siècle d'avancées scientifiques et de nombreuses sources, le débat persiste comme entre les historiens Gerd Krumeich et Christopher Clark.

Éléments de réponse aux questions p. 177

1. Les tensions sont nombreuses avant la guerre. Tout d'abord, le siècle passé a laissé des territoires disputés entre certaines puissances européennes comme l'Alsace-Moselle entre la France et l'Empire allemand. Ces deux pays sont aussi entrés en concurrence dans les colonies comme au Maroc. Ces exemples de tensions concernent de nombreux pays européens jusqu'à l'Empire ottoman qui sort à peine des guerres balkaniques. Ces pays sont regroupés dans des alliances défensives.

2. Les tensions persistent après la fin du conflit et son règlement par le traité de Versailles, en particulier en Allemagne avec le parti nazi qui condamne ce traité et le rejette, une fois au pouvoir en 1933. Ces tensions s'apaisent après 1945 car la France et la RFA (Allemagne de l'Ouest) se rapprochent dans le cadre de la guerre froide. Désigner l'autre comme le responsable n'est plus un but politique immédiat.

p. 178-179 Jalon 1A

Un débat historique : les causes de la Première Guerre mondiale

Les deux premières pages montrent les enjeux politiques de la réflexion sur les causes de la Grande Guerre. Ces débats s'ouvrent dès le début du conflit et persistent encore dans certains espaces. La double page suivante insiste davantage sur les aspects historiographiques et se concentre sur les travaux majeurs portant sur les causes du conflit mais aussi aux ouvrages ayant provoqué une polémique.

Document 1

Si le nombre de tirages du *Petit Journal* a diminué au début du XX^e^ siècle, il reste l'un des grands quotidiens français. Ici, le député Jean Jaurès, figure du pacifisme, est mis devant ses responsabilités par une Marianne guerrière qui lui présente le passé conflictuel entre les deux pays. L'armée française, que l'on reconnaît aux pantalons rouges, est en difficulté face à l'armée prussienne. Dans le fond brûle la cathédrale Notre-Dame de Strasbourg, bombardée par les Prussiens en septembre 1870. Tous les acteurs de la scène placent Jaurès face à la violence de l'Empire allemand. La guerre semble alors être la seule issue.

Document 2

Cette carte postale destinée au grand public présente le kaiser Guillaume II en conquérant. Sa main gauche placée sur l'Afrique fait référence à ses volontés de conquête sur ce continent. La carte de 1915 justifie la « guerre défensive » contre l'Empire allemand, présenté ici comme conquérant et belliqueux.

Document 3

Pour le centenaire de l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand par Princip, des Serbes ont inauguré une statue en l'honneur de l'assassin à Sarajevo-Est (partie serbe de la ville). Certains responsables politiques en font un héros de l'identité serbe et un symbole de liberté. Un siècle après, le responsable de l'événement provoquant l'entrée en guerre des différentes puissances européennes par le système des alliances voit sa mémoire glorifiée.

Document 3

L'interview de l'historien allemand Gerd Krumeich confirme le document 3. Pour ce dernier, la Grande Guerre n'est pas autant enseignée en Allemagne qu'en France, alors que dans les pays des Balkans et d'Europe centrale la mémoire a été réinvestie après la fin de la guerre froide.

Éléments de réponse aux questions p. 179

1. D'après les documents 1 et 2. La France et l'Empire allemand sont dans un cycle d'oppositions, en particulier lors des crises marocaines. Le pacifisme semble minoritaire en France derrière la figure de Jean Jaurès alors que les médias insistent sur l'esprit de conquête des Allemands. La guerre est ici présentée comme la seule réponse possible.

2. Princip est représenté comme un résistant face à l'Autriche-Hongrie. Si les pays occidentaux présentent aujourd'hui cet homme comme le responsable de l'événement qui a conduit à la guerre, une partie des Serbes voient en lui un héros de l'identité serbe qui s'est opposé à un empire oppresseur.

3. Pour Gerd Krumeich la Grande Guerre n'a pas le même sens pour les Français et les Allemands. Les premiers y sont très sensibles et connaissent assez bien ce conflit pour lequel ils font porter la responsabilité sur l'Allemagne. À l'inverse, les Allemands connaissent peu ce conflit, éclipsé par le suivant. Pour l'historien, il faut réconcilier les deux visions afin de permettre l'émergence d'une mémoire commune entre les deux pays.

Synthèse La question des responsabilités a été utilisée à des fins politiques dès le début du conflit pour montrer que l'ennemi était le responsable du déclenchement de la guerre. En France, les médias dénoncent l'attitude agressive de l'Allemagne depuis la guerre de 1870 et les crises marocaines.

Aujourd'hui, c'est encore un sujet de débat pour plusieurs raisons. Les Français et les Allemands n'accordent pas la même importance à cette guerre et ne sont donc pas aussi bien informés. Cela dépend aussi de la position du pays au moment de la guerre. Si la majorité des Européens voient Princip comme le principal responsable du déclenchement de la guerre, une partie des Serbes rappellent que l'Autriche-Hongrie a eu une politique agressive envers les pays des Balkans et Princip s'est dressé contre cet ennemi qui serait alors le principal responsable de la Première Guerre mondiale.

Travailler autrement

Les historiens Antoine Prost et Jay Winter ont analysé le travail des historiens de la Grande Guerre. En fonction des époques et des pays, les chercheurs n'ont pas abordé ce conflit de la même façon. Certains ont par exemple d'abord réfléchi aux nations en guerre en abordant le rôle de chaque pays et comment ils ont traversé ce conflit. Ensuite, d'autres historiens et historiennes se sont intéressés aux chefs de guerre, notamment les généraux comme Joffre, Ludendorff ou encore Foch. Enfin, plus récemment, la découverte de témoignages a permis de s'intéresser aux soldats, la façon dont ils vivaient dans les tranchées, quelles étaient leurs occupations hors du temps de combat et comment ils ont supporté les difficultés du conflit.

D'autres travaux, se sont éloignés du front pour comprendre la façon dont les civils ont vécu le conflit. Des catégories sociales comme les femmes, les étrangers et les enfants sont ainsi étudiés pour comprendre leur expérience de la guerre.

p. 180-181 Jalon 1B

Document 1

Pierre Renouvin est le premier historien français à avoir travaillé sur les causes du conflit. Il a participé à la guerre et perdu un bras au Chemin des Dames. Si son objet d'étude ne porte pas sur cette question, le ministre de l'Instruction publique André Honnorat le charge de mener une enquête sur les causes de la guerre. Il devient dès lors l'un des plus grands spécialistes de la Première Guerre mondiale.

Document 2

L'étude des manuels permet de montrer l'état d'esprit des deux pays. En France, la ligne défendue par Jules Isaac l'emporte pour réconcilier les deux pays en passant par l'éducation alors qu'en Allemagne les manuels présentent le traité de Versailles comme une injustice et certains en ont fait un argument permettant de justifier une revanche.

Document 3

Le livre de Christopher Clark, *Les Somnambules*, paru juste avant le centenaire, montre que le débat sur les causes est loin d'être terminé. Les somnambules seraient les différents chefs d'États européens qui ont avancé en se trompant sur les intentions de leurs adversaires. Par un solide travail sur les sources, il replace l'attentat de Sarajevo dans un cadre plus global et insiste sur le rôle de la Russie, soutenue par la France, qui voulait la guerre des Balkans. L'Empire allemand a, selon lui, tenté de dissuader les Russes, mais ces derniers sont les premiers à avoir mobilisé et ont donc mis l'Allemagne devant le fait accompli.

Document 4

Nicolas Offenstadt présente ici les idées de Fritz Fischer qui, en 1961, a créé, avec son livre, une polémique dépassant le cadre universitaire puisqu'il faisait de l'Empire allemand le principal, voire le seul responsable, de la guerre. Il replace également les objectifs belliqueux de Guillaume II dans une politique impérialiste depuis la fin du XIX[e] siècle.

Éléments de réponse aux questions p. 181

1. Selon Pierre Renouvin, les causes de la Grande Guerre sont l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie qui ne laissait guère d'autre choix à la Serbie que de refuser. L'Empire allemand est aussi responsable car il n'a pas respecté la neutralité belge. Pierre Renouvin n'évoque pas la France, il oublie aussi les rivalités coloniales et fait surtout peser les responsabilités sur la Triple Alliance.

2. Un manuel rédigé par des historiens français et allemands permet de croiser les deux visions du conflit et de comprendre comment chaque pays aborde la Première Guerre mondiale. Le manuel présente donc une vision respectant les approches des deux pays.

3. Fritz Fischer s'est concentré sur les sources allemandes, il est donc normal qu'en ressorte avant tout la responsabilité de l'Empire allemand. Il faudrait compléter son travail par des sources françaises, britanniques et russes pour voir dans quel état d'esprit la Triple Entente a abordé les mois de juin et juillet 1914.

4. Christopher Clark fait des Russes les principaux responsables de la guerre. Ils ont encouragé la Serbie à rejeter l'ultimatum de l'Autriche-Hongrie. Leur but était d'intervenir pour s'étendre dans les Balkans. Les Russes avaient été également rassurés par le soutien français. Comme la Russie est la première à avoir mobilisé son armée, l'Empire allemand était obligé d'attaquer rapidement et a donc déclaré la guerre à la Russie.

Synthèse

Auteur	Responsables de la guerre	Lacunes de leurs travaux
Pierre Renouvin	Plusieurs responsables, mais l'Autriche-Hongrie et l'Empire allemand ont la plus grande part de responsabilité	Il s'interroge peu sur le rôle de la France
Auteurs de manuels franco-allemands	Responsabilités partagées	La volonté de réconciliation peut l'emporter sur l'analyse des faits historiques
Fritz Fischer	Empire allemand	Sources allemandes.
Christopher Clark	Principalement la Russie, puis la France	Minimise la responsabilité de l'Allemagne

Travailler autrement

L'historien allemand Gerd Krumeich revient sur les causes de la Première Guerre mondiale à l'occasion du centenaire. Il montre que les puissances européennes

étaient impérialistes et n'avaient aucun problème à faire la guerre, qui était pour eux une continuité de la politique. Selon lui, les principaux responsables sont les Autrichiens et les Allemands qui ont voulu et déclenché cette guerre. Les Allemands étaient persuadés d'être encerclés d'ennemis (France à l'ouest et Russie à l'est) et craignaient d'être attaqués par la Russie qui devenait de plus en plus puissante. À l'inverse, les membres de la Triple Entente ont essayé d'éviter ce conflit jugé inutile.

Pour cela, Gerd Krumeich étudie surtout les événements du mois de juillet 1914 et s'oppose à l'interprétation de Christopher Clark qui fait porter la responsabilité majeure sur la Russie, soutenue par la France, puis minimise celle des empires centraux qui n'auraient pas eu d'autre choix que celui d'entrer dans en guerre.

Il décrit l'Europe de 1914 comme une poudrière dans laquelle le nationalisme, les guerres passées et les rivalités coloniales ont multiplié les causes pouvant amener ces pays à se faire la guerre. L'attentat de Sarajevo ne fut pas la seule cause du conflit mais l'étincelle qui provoqua la Première Guerre mondiale.

p. 182-183 Repères

La guerre d'Algérie (1954-1962)

Cette double page rappelle certains éléments majeurs de la guerre d'Algérie, elle doit aussi permettre de se détacher d'une vision résumant la guerre à un affrontement binaire entre Français et Algériens.

Le tableau et la photographie montrent que les Français vivant en Algérie occupent une position dominante sur le plan économique. Concentrés dans les villes, ils captent l'essentiel des richesses du pays. La photographie du port d'Alger confirme ce constat puisque les Français vivent essentiellement autour du port (cœur économique) alors que les Algériens habitent davantage dans le cœur de la vieille ville. Le tableau présentant le bilan de la guerre souligne un net déséquilibre sur le plan des décès entre les Algériens et les Français. Là encore, les divisions internes doivent être mises en avant aussi bien en Algérie avec les affrontements entre le MNA et le FLN que côté français avec les actions de l'OAS. La dernière ligne nous amène à insister sur l'abandon des harkis après les accords d'Évian.

La chronologie rappelle que les tensions s'exacerbent après la Seconde Guerre mondiale. Les illustrations exposent les débats provoqués en métropole par l'envoi des appelés et l'affaire Maurice Audin.

Éléments de réponse aux questions p. 183

1. Les Algériens réclament l'indépendance à la France, mais les manifestations publiques organisées pour cette cause ont été réprimées par les autorités françaises. Le FLN décide alors de recourir à la force en novembre 1954.

2. La guerre d'Algérie oppose principalement les Algériens aux autorités françaises, mais chaque camp connaît des divisions internes.

3. Certains Français vivant en Algérie veulent garder leurs prérogatives et donc refusent l'indépendance alors que d'autres défendent cette idée comme Maurice Audin. Quant à l'OAS, elle organise une série d'attentats pour que l'Algérie demeure sous administration française. Côté algérien, les divisions sont nombreuses parmi les indépendantistes à l'exemple de celles opposant le FLN au MNA alors que les harkis combattent côté français. La guerre d'Algérie ne peut donc se résumer à une simple opposition entre Français et Algériens.

p. 184-185 Repères

Les mémoires de la guerre d'Algérie

L'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie impliquent moins de pays que pour la Grande Guerre mais les acteurs n'en sont pas moins nombreux et amènent avec eux leur propre mémoire.

De 1962 à 1992, les mémoires demeurent divisées en raison de la proximité du conflit et de la multiplicité des expériences. Dans les deux pays, les autorités interprètent le conflit selon leurs intérêts : la « guerre de Libération » du FLN s'oppose aux « événements d'Algérie » du gouvernement français. Les deux premières photos montrent qu'il convient de ne pas séparer les mémoires en deux catégories. Les pieds-noirs se sentent lésés avec la fin du conflit et certains continueront à défendre l'idée d'une Algérie française, notamment dans le sud de la France. Côté algérien, le FLN veut apparaître comme le grand acteur de l'indépendance et occulte le rôle d'autres groupes comme le Mouvement national algérien (MNA) de Messali Hadj. À partir de 1992, les archives de la guerre d'Algérie deviennent accessibles en France. Peu à peu, les hommes politiques reconnaissent le rôle de l'État dans la torture, l'abandon des harkis et les historiens mettent en lumière la majorité des aspects occultés de cette guerre.

La carte page 185 met en avant la diversité des lieux de mémoire de cette guerre et surtout le sens qui leur est donné. En Algérie, les monuments et lieux rappelant la guerre d'Algérie et la colonisation française sont particulièrement nombreux. En France, les monuments évoquant l'Algérie française sont également nombreux dans le sud du pays. Ils sont souvent le fruit d'une volonté politique locale répondant à une demande des pieds-noirs, implantés là en nombre, et parfois d'anciens membres de l'OAS.

Éléments de réponse aux questions p. 185

1. Les lieux de mémoire de la guerre d'Algérie reflètent une multiplicité d'acteurs car en Algérie, les autorités insistent sur la dimension de martyr, alors qu'à Paris les lieux rappellent les événements ayant lieu dans la capitale française ou dans l'ensemble du Maghreb. Dans les régions du Sud, plusieurs monuments défendent l'Algérie française.

2. Depuis 1962, la mémoire est tiraillée entre tensions et apaisement. En effet, il y a des différences entre les deux anciens ennemis, mais aussi à l'intérieur des pays. Pour la France, il s'agit d'assumer progressivement le rôle de

l'État dans les exactions commises entre 1954 et 1962. Cela permet de rapprocher les deux pays, mais les nostalgiques continuent à défendre la mémoire de l'Algérie française. En Algérie, les historiens n'ont pas encore accès à toutes les archives et rappeler les exactions françaises permet au gouvernement d'occulter les divisions internes et de ressouder la nation.

p. 186-187 Jalon 2A

Mémoires et histoire d'un conflit : la guerre d'Algérie

Dès 1962, si les accords d'Évian mettent fin à la guerre, le conflit se poursuit sur le terrain de l'interprétation historique. Les médias, utilisés pendant et après le conflit, véhiculent différentes interprétations et peuvent être censurés. Un certain temps a été nécessaire aux historiens pour proposer des travaux aboutis sur la question. Pourtant, les années 2000 ont été marquées par plusieurs polémiques et montrent que le sujet demeure sensible.

Le travail des historiens n'est pas le même des deux côtés de la Méditerranée. En France, après l'ouverture des archives en 1992, les historiens et historiennes ont pu aborder la grande majorité des thématiques soulevées par ce conflit comme Raphaëlle Branche avec la torture. En Algérie, cela demeure complexe car les manuels insistent essentiellement sur les crimes et exactions de la France pour occulter le rôle d'autres acteurs algériens et les exactions du FLN. L'historien Mohamed Harbi explique qu'en Algérie il vaut mieux s'autocensurer.

Document 1

Le journal *L'Humanité* a tenté à plusieurs reprises de dénoncer les exactions de l'armée française. Les passages censurés mettent en avant le fait que l'État interdise la publication d'articles dévoilant certaines vérités.

Document 2

Ce texte de l'AFP montre que le gouvernement reconnaît enfin l'abandon des harkis pendant la guerre d'Algérie et l'abandon des rapatriés qui ont vécu en France dans des conditions précaires. Le versement de 40 millions d'euros est autant une réparation que la reconnaissance de cet abandon.

Document 3

Ce timbre de 2011 insiste sur la violente répression de la manifestation des Algériens de Paris par la police, le 17 octobre 1961. Selon les travaux de différents historiens, il y aurait eu entre une cinquantaine et une centaine de morts. Peu évoquée par les autorités françaises, elle constitue une séquelle pour le peuple algérien.

Document 4

Le film *Hors-la-Loi* de Rachid Bouchareb a suscité la polémique. Il insiste sur les massacres de Sétif et Guelma en 1945, puis se termine avec le massacre du 17 octobre 1961 à Paris. Il présente les événements du côté des Algériens. Des historiens comme Benjamin Stora et Guy Pervillé soulignent la distance entre cette fiction et la réalité, ils craignent que l'opinion publique n'y voie que la dimension violente sans en comprendre la complexité politique.

Document 5

Benjamin Stora apparaît comme l'historien ayant contribué à une nouvelle vision de la guerre d'Algérie. Il rappelle que cette guerre occupait le devant de la scène au début des années 2000 grâce à la publication de nombreux travaux et aux témoignages. On pourra expliquer que l'historien a été l'objet d'un article antisémite à la fin de l'année 2019 pour ses origines et ses travaux. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/11/20/une-diatribe-de-valeurs-actuelles-contre-l-historien-benjamin-stora-suscite-l-emotion_6019853_3212.html

Éléments de réponse aux questions p. 187

1. Le journal *L'Humanité*, communiste et anti-colonial, est opposé aux « événements » d'Algérie, il insiste sur la violence de la répression française et tente de révéler la vérité mais est censuré par l'État.

2. L'État veut ici réparer le fait qu'il ait abandonné les harkis après les accords d'Évian et atténuer la précarité de leurs conditions de vie en France.

3. Commémorer les massacres d'octobre 1961, en les rappelant sur un support du quotidien, est un moyen pour les autorités algériennes de rappeler et dénoncer les exactions commises par le gouvernement français en Algérie, mais aussi en France. C'est également un moyen de mettre une certaine pression sur les autorités politiques françaises.

4. Le film *Hors-la-loi* et la polémique qu'il a déclenchée témoignent de l'opposition entre la mémoire algérienne et celle des pieds-noirs.

5. Pour Benjamin Stora, la reconnaissance par l'Assemblée nationale de la guerre d'Algérie comme une guerre et non des « événements », les débats sur la torture et le sort des harkis, l'ouverture des archives, l'arrivée de jeunes historiens, puis le besoin pour les derniers acteurs de laisser un témoignage ont permis de mieux connaître les différents aspects de la guerre d'Algérie.

Synthèse De multiples visions de la guerre d'Algérie se confrontent depuis 1962. Il y a d'abord celle relevant de l'histoire, puis celle concernant les mémoires. La première n'était pas la même selon la période, la volonté des politiques et l'ouverture des archives. Les historiens français ont également eu plus de facilités pour étudier tous les aspects de la guerre après 1992 alors que les historiens algériens restent soumis à une pression du pouvoir politique.

Dans chaque pays, plusieurs visions se confrontent. En Algérie, la vision du FLN l'a emporté. Le FLN s'est présenté comme le principal, voire le seul, acteur de l'indépendance algérienne, au détriment des autres partis.

En insistant sur les exactions françaises, il a pu occulter les siennes notamment contre certaines catégories du peuple algérien.

En France, le travail des historiens se heurte encore aux nostalgiques de l'Algérie française qui n'acceptent pas qu'ils exposent les violences commises en Algérie par les différents acteurs venus de métropole.

p. 188-189 Jalon 2B

Document 1

Les manuels à destination des adolescents algériens font ressortir deux éléments dans leurs pages : les brutalités françaises et le rôle du FLN dans la lutte pour l'indépendance.

Le fait qu'il n'y ait qu'une seule édition permet de mieux contrôler son contenu.

Document 2

Mohamed Harbi est un historien algérien. Ancien haut fonctionnaire et membre du FLN, il a participé aux accords d'Évian. Emprisonné pendant trois ans (1965-1968) après le coup d'État de Boumediene, il fuit vers la France en 1973. Professeur à Paris, il y écrit sur le FLN.

Dans cet entretien avec *Le Monde*, il décrit les difficultés rencontrées par les historiens algériens pour mener à bien leur travail en Algérie.

Document 3

Raphaëlle Branche est une historienne spécialiste de l'étude des violences en situation coloniale. Elle soutient sa thèse sur la torture et l'armée française pendant la guerre d'Algérie en 2000 et celle-ci est publiée en 2001. Après les dénonciations d'intellectuels tels Pierre Vidal-Naquet ou de militants tels Herni Alleg, les travaux de Raphaëlle Branche ont établi le caractère systématique de l'emploi de la torture. Elle revient ici sur le rôle de l'historien dans la construction des mémoires.

Document 4

Ali Dilem publie ses caricatures dans le journal algérien *Liberté* mais aussi l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* qu'il rejoint peu après les attentats de janvier 2015. Menacé de mort par des groupes islamistes, il a également été condamné à six mois de prison ferme par le gouvernement algérien.

Document 5

L'historien Benjamin Stora revient sur le contexte particulier des années 2000. La loi de février 2005 prévoyait, entre autres, d'enseigner les aspects positifs de la colonisation. Cela avait mobilisé les historiens et les enseignants qui y voyaient une pression du politique dans leur enseignement et s'opposaient à cette vision. Si cet alinéa a été supprimé, d'autres sujets de tension persistent alors que dans le même temps des historiens algériens et français tentent d'écrire ensemble une histoire commune du conflit.

Éléments de réponse aux questions p. 189

1. Le pouvoir algérien insiste sur les exactions et atrocités commises par l'armée française. Cette condamnation de la France permet de masquer les violences du FLN mais aussi les divisions de la société algérienne depuis 1962.

2. Les historiens en Algérie subissent une pression politique. Ils doivent s'autocensurer car ils sont surveillés par le pouvoir.

Les historiens français subissent moins de pression politique mais leurs idées mettent du temps à être connues par l'ensemble de la société. Cela se fait grâce aux manuels et hors-séries des grands journaux mais l'opinion publique n'est pas toujours informée des grandes nouveautés en histoire.

3. La date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie dépend des acteurs du moment. Les immigrés algériens et les appelés n'accordent pas la même importance aux différents événements.

Synthèse L'histoire et les mémoires de la guerre d'Algérie tendent à un relatif apaisement. Des sujets de tension demeurent entre les différentes mémoires qu'il convient de prendre en compte. De plus, les gouvernements n'ont pas forcément intérêt à appuyer cet apaisement puisqu'en Algérie le rappel des horreurs commises par l'armée française permet de masquer celles du FLN et les difficultés internes du pays. Par ailleurs, si le travail des historiens a connu de solides avancées, ces idées ne sont pas toujours connues du grand public qui garde encore une vision tronquée de la guerre.

Pourtant, l'arrivée d'une nouvelle génération qui a de moins en moins de liens avec ce conflit permet d'apaiser les mémoires. De nombreux Français et Algériens ont tendance à se retrouver sur une vision partagée de la guerre reconnaissant le rôle de chacun sans y rechercher des arguments politiques pouvant être utilisés contre tel ou tel acteur des années 2000. Des intellectuels et des journalistes comme Ali Dilem, Benjamin Stora et Mohamed Harbi permettent d'avancer vers un apaisement, certes lent, des mémoires.

Travailler autrement

Diffusé en mars 2012, ce documentaire sur l'histoire de la guerre d'indépendance de l'Algérie a été réalisé à partir d'images d'archives restaurées et colorisées, provenant de diverses cinémathèques, de l'armée française, de la télévision algérienne, de télévisions étrangères, mais aussi d'archives familiales et personnelles de soldats. Sorti à l'occasion du 50e anniversaire de la signature des accords d'Évian, il a nécessité une année de travail.

p. 192-193 Exercices Bac

Exercice 1

En novembre 2013, à l'occasion du lancement des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le président français François Hollande a déclaré : « Le centenaire n'a pas vocation à exhumer les combats d'hier,

mais à réunir tous les belligérants ». Il opposait ainsi la compréhension des événements historiques de la Grande Guerre à des objectifs politiques immédiats.

Si l'histoire est la connaissance du passé des sociétés humaines, la mémoire apparaît davantage comme un ensemble de souvenirs restant dans l'esprit des hommes. Les mémoires sont donc plurielles et varient d'un acteur à l'autre. L'expression « face aux » place les deux termes en opposition, comme si l'histoire de la Première Guerre mondiale était incompatible avec les mémoires. D'un côté, l'historien cherche à comprendre les événements en s'appuyant sur des archives et un questionnement. De l'autre, les mémoires divergent en fonction de la date, du lieu et des intérêts immédiats. Dès le début du conflit, et encore plus après le traité de Versailles, il y a eu une opposition entre les deux car les mémoires ont évolué avec l'arrivée du parti nazi, la Seconde Guerre mondiale ou encore la guerre froide.

Pourtant, les mémoires et l'histoire peuvent parfois être complémentaires comme l'a prouvé la célébration du centenaire.

Dans quelle mesure les mémoires ont-elles limité, ou non, la connaissance historique de la Grande Guerre ?

L'histoire et les mémoires ont d'abord été prisonnières des enjeux immédiats de 1914 à 1945 car les archives n'étaient pas toutes accessibles et l'ensemble des acteurs essayaient de rejeter la responsabilité de ce conflit sur le camp adverse. De 1947 à 1991, la guerre froide a facilité le rapprochement entre la France et la RFA, ce qui s'est ressenti dans les mémoires. Depuis 1991, l'histoire n'a cessé de se renouveler et de progresser alors que les mémoires ont oscillé entre unité et diversité.

Exercice 2

Pendant la guerre d'Algérie (1954-1962), les différentes parties impliquées ont pratiqué la torture contre leurs adversaires. Si certains intellectuels tels que Pierre Vidal-Naquet ont dénoncé cette pratique dès les années 1950, elle a pourtant été tue en France pendant près d'un demi-siècle par les autorités politiques. Reconnaître la torture était aussi une façon de reconnaître que les « événements » d'Algérie étaient bien une guerre. Des travaux d'historiens et historiennes, des témoignages et des gestes politiques ont été nécessaires pour mettre en lumière cette question sensible. Comment la question de la torture pendant la guerre d'Algérie est-elle passée de l'ombre à la lumière en France depuis 1962 ?

La question de la torture a longtemps été occultée car la V^{e} République refusait de qualifier ce conflit comme une guerre. De plus, la loi d'amnistie de 1964 a empêché toute poursuite judiciaire et témoigne de la volonté du politique de ne pas aborder cette question. L'étude des témoignages et l'ouverture des archives en 1992 ont permis aux historiens de rédiger de solides travaux sur la question. L'historienne Raphaëlle Branche a ainsi réalisé sa thèse au cours des années 1990 et publié ses travaux en 2001 dans son ouvrage *La Torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*. Elle y décrit de façon complète la pratique de la torture par les soldats français. D'un autre côté, des témoins et des acteurs prennent la parole, aussi bien des victimes que des bourreaux. Le général Aussaresses a ainsi reconnu avoir eu recours à la torture pendant la guerre d'Algérie.

Les différents gouvernements ont longtemps évité le sujet pour ne pas heurter la communauté des pieds-noirs et les anciens partisans de l'Algérie française. Peu à peu, les hommes politiques ont aussi assumé ces exactions comme un processus qui n'était pas l'initiative de quelques soldats isolés mais bien une pratique répandue. Les Présidents François Hollande et Emmanuel Macron vont reconnaître progressivement la pratique de la torture. En 2012, devant le Parlement algérien François Hollande a reconnu la pratique de la torture et surtout Emmanuel Macron a reconnu en 2018 le caractère systématique de la torture pendant la guerre d'Algérie.

Le document proposé est une photographie de 1956, elle pose un contraste entre la jeunesse de l'homme arrêté et les mains attachées dans le dos. La peur se lit dans ses yeux. Autour de lui se trouvent quatre soldats français ayant des grades différents. Leur sang-froid contraste avec la peur de l'homme arrêté. On peut également s'interroger sur la personne qui a pris la photographie. Il s'agit probablement d'un photographe de l'armée française.

Longtemps sujet tabou, la torture a été peu à peu mise en lumière par des témoins, des chercheurs et des personnalités politiques. Symbole de la réalité de la guerre, il était nécessaire que les autorités françaises reconnaissent ce système pour faciliter la réconciliation progressive entre les deux pays.

Exercice 3

1. La source du document est un mensuel allemand paru en février 2014.

2. Cet article est publié à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre.

3. *Courrier international* est un hebdomadaire français qui traduit des articles issus de la presse internationale. Il s'agit ici de montrer les débats sur les causes de la guerre en Allemagne 100 ans après le début du conflit.

4. Au lendemain de la guerre, les Allemands récupèrent l'argument du Premier ministre britannique David Lloyd George selon lequel aucun État n'a voulu la guerre. Un ensemble de circonstances auraient conduit les Européens dans la guerre.

5. L'auteur contredit cela car l'Allemagne était dominée par les milieux militaires, liés aux élites. Ensemble, ils ont délibérément provoqué la guerre en sachant la forme qu'elle prendrait et sans écouter les discours pacifistes.

6. Wolfram Wette met en avant la grande responsabilité allemande. À l'occasion du centenaire et au moment où les personnalités politiques françaises et allemandes consolident les liens entre les deux pays, puis gardent un discours modéré, il cherche à pointer la responsabilité allemande. D'autant plus, qu'au même moment, les idées de Christopher Clark, minimisant la responsabilité de l'Empire allemand, sont diffusées dans les pays d'Europe centrale et occidentale.

AXE 2 Histoire, mémoire et justice

La logique du chapitre

Les rapports entre histoire, mémoire et justice sont analysés à travers le prisme des deux crises majeures qui ont tragiquement marqué les années 1990 : le génocide commis au Rwanda (Jalon 1) et les crimes de guerre à grande échelle lors des conflits en ex-Yougoslavie (Jalon 2). Si la communauté internationale s'est montrée incapable d'empêcher ou de mettre fin rapidement à ces crimes, elle a pu mettre en place les conditions d'une justice.

Bibliographie

– I. Delpla et M. Bessone (dir.), *Peines de guerre, la justice pénale internationale et l'ex-Yougoslavie*, Éditions de l'EHESS, 2010. Un livre de synthèse sur le sujet, publié avant que le tribunal ait fermé ses portes en 2017.
– P. Hazan, *La Paix contre la justice, comment reconstruire un État avec des criminels de guerre ?*, André Versaille Éditeur, 2010. De nombreux exemples concrets sur le rôle de la justice dans la construction de la paix.
– P. Hazan, *Juger la guerre, juger l'histoire*, PUF, 2007. Une synthèse et une définition de ce qu'est la justice transitionnelle, le livre date un peu mais il éclaire bien cette notion.
– F. Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda*, La Découverte, 2018. Une belle synthèse récente sur le génocide rwandais, qui tente d'éclairer de manière équilibrée le rôle qu'a joué la France dans cet événement.
– O. Rovetta, *Un Génocide au tribunal, Le Rwanda et la justice internationale*, Belin, 2019. Un travail récent sur le rôle du tribunal pénal international pour le Rwanda mais peu d'informations sur les tribunaux populaires, les *gacaca*.

Sitographie

– Le site officiel du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, on y trouve une documentation très riche sur les procès, les dossiers tes condamnés : https://www.icty.org/fr
– Le site du Tribunal pénal international pour le Rwanda fournit lui aussi de précieux documents, tels que la liste des accusés, des condamnés et des fugitifs. https://unictr.irmct.org/fr/tribunal
– Deux vidéos intéressantes sur le TPIR d'Arusha (https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000001174/le-tribunal-penal-international-tpi-d-arusha-pour-le-rwanda.html) et le siège de Sarajevo (https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000000207/le-siege-de-sarajevo.html).

p. 196-197 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 196

1. Lors des guerres en ex-Yougoslavie, la violence s'est souvent tournée contre les civils qui étaient de véritables cibles, terroriser les populations étant une stratégie afin d'accélérer le nettoyage ethnique. Cette photographie, diffusée dans la presse, a profondément choqué par sa violence. Ce cliché d'un milicien frappant des civils à terre alors qu'ils sont blessés ou morts saisit le moment d'une violation des règles de la guerre.

2. Il s'agit de troupes paramilitaires, les Tigres d'Arkan que le photojournaliste Ron Haviv a suivi en 1992. Ces supplétifs de l'armée serbe s'occupaient des tâches les plus basses, ils étaient notamment chargés de terroriser les populations civiles. Les victimes sont les populations musulmanes de Bosnie.

Éléments de réponse aux questions p. 197

1. Kroll dénonce à travers ce dessin un double oubli. L'inaction de la communauté internationale durant le génocide des Tutsis au Rwanda (jusqu'à l'opération Turquoise) mais aussi, l'amnésie de l'opinion publique à l'occasion des commémorations du 25e anniversaire du génocide.

2. Les commémorations œuvrent généralement pour la réconciliation. Elles permettent de rappeler la vérité historique et de rendre hommage aux victimes.

p. 198-199 Repères

Une justice pour établir la paix

Éléments de réponse aux questions p. 199

1. La justice internationale est l'un des leviers de la justice transitionnelle. Elle permet de juger des criminels avec une certaine neutralité extérieure et donc une certaine légitimité. Elle permet aussi au pays qui a connu ces crimes de retrouver sa place au sein de la communauté internationale en acceptant ses règles.

2. Une soixantaine d'États ne reconnaissent pas la justice internationale car ils n'ont pas signé ou ratifié le traité fondant la CPI. Parmi ces États, on retrouve des États non démocratiques comme la Chine, l'Arabie saoudite, Cuba mais aussi l'Inde, la Turquie, l'Indonésie. On constate que l'Europe a adhéré assez unanimement à cette instance.

3. Cette justice internationale a beaucoup d'ambition mais peu de moyens. Elle dépend d'abord de ces contributeurs et de la volonté ou non des États d'adhérer aux principes qu'elle défend.

p. 200-201 Jalon 1A

Les tribunaux *gacaca* face au génocide des Tutsis

Ce dossier propose neuf documents qui retracent les origines du génocide, ses étapes et son épilogue par la mise en place d'un Tribunal pénal international pour le Rwanda et des tribunaux communautaires villageois afin d'établir toutes les responsabilités des nombreux acteurs de ce crime. Depuis la fin de 1994, Paul Kagamé, le nouvel homme fort du régime, tente de mettre en place une réconciliation nationale en s'aidant de la justice transitionnelle.

Document 1

Cet extrait d'un article des *Cahiers français* établit clairement les racines complexes de cet antagonisme profond entre d'une part les Tutsis éleveurs et propriétaires et les Hutus cultivateurs et majoritaires. La colonisation belge a amplifié l'antagonisme et produit des haines profondes entre les deux communautés. L'indépendance n'a pas résolu ces tensions au contraire.

Document 2

Cette carte montre l'impact du génocide selon les régions et comment il entraîne l'exode des populations. La zone dite humanitaire mise en place à l'aide de l'opération Turquoise a favorisé la fuite des populations victimes mais aussi celle de certains coupables vers la République démocratique du Congo.

Document 3

La couverture de ce journal de propagande anti-Tutsi illustre l'ancienneté de la haine qui s'affiche dans la presse comme ce journal appelé *Kangura* mais aussi sur les ondes de la tristement célèbre Radio télévision libre des Mille Collines (RTLM).

Document 4

Le graphique fait le bilan total des personnes assassinées durant le génocide et propose l'estimation de 800 000 morts communément adoptée par les chercheurs et les instances internationales. Ce graphique permet de souligner le mode opératoire de ce génocide : une majorité d'armes blanches et notamment la machette, l'outil des paysans.

Éléments de réponse aux questions p. 201

1. Les causes du génocide sont anciennes et multiples. Traditionnellement, la société rwandaise était divisée essentiellement en deux communautés. La minorité composée de Tutsis détenait le pouvoir monarchique, les Hutus très majoritaires étaient dominés. Les colons allemands et belges ont maintenu et entretenu cette domination entre les deux communautés. Les Tutsis étaient estimés par les colonisateurs comme étant d'une « race supérieure ». Avec l'indépendance, les rapports changent les Hutus prennent le pouvoir et des premiers massacres ont lieu en 1963 et 1973. La haine ethnique est entretenue par une propagande qui attise les rancœurs sociales.

2. Dans un climat de guerre civile, les extrémistes hutus commencent par déployer une intense propagande anti-Tutsis.

Avril 1994 : l'attentat contre le Président donne le signal des massacres organisés par les extrémistes hutus au pouvoir.

Les troupes belges de l'ONU sont la cible d'attaques et se retirent en grande partie du pays

Les rebelles du FPR lancent une offensive à partir du nord du pays et prennent la capitale en juillet.

Les massacres perpétrés par les Hutus se poursuivent dans le sud du pays.

22 juin, sous mandat de l'ONU, la France intervient dans le cadre de l'intervention Turquoise pour stopper, mais un peu tard, le génocide. Les génocidaires Hutus s'enfuient par la zone sécuritaire mise en place par la France.

3. La violence semble être le fait d'une grande partie de la population hutue. Elle se manifeste par une sorte de « fièvre » de violence en apparence spontanée, mais en réalité orchestrée par les miliciens. Les violences sont perpétrées le plus souvent avec des armes blanches, la machette. On rassemble les victimes dans des églises pour des massacres de masse. Les Tutsis sont aussi battus, noyés et les femmes violées. Ce qui frappe c'est ce génocide « de proximité » ou l'on tue ses voisins, parfois ses proches.

4.

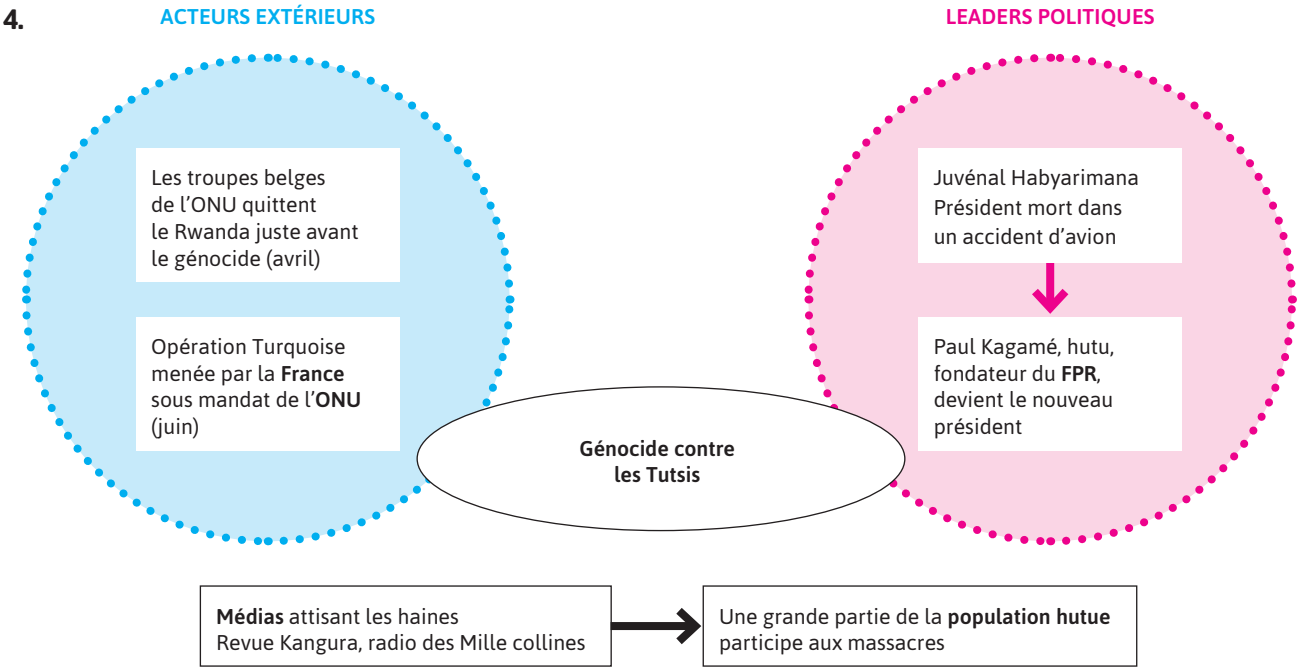

Travailler autrement

Il est possible de reprendre l'essentiel des dates de la chronologie de la page 201. On pourra ajouter l'instauration du TPIR en novembre 1994 et des *gacaca* entre 2002 et 2012.

Le récit du génocide doit comprendre les éléments suivants :

Les causes

– Une situation ancienne où les Tutsis minoritaires détenaient le pouvoir.
– La colonisation belge et allemande renforçant les antagonismes en « racialisant » cette domination tutsie.
– L'indépendance et le renversement des rapports de force/massacres de Tutsis de 1963 et 1973.
– L'échec du processus de paix d'Arusha, disparition du Président Habyarimana à l'initiative de la paix.

Les étapes du génocide

– Avril 1994 : la disparition du Président donne le signal des massacres organisés par les extrémistes hutus au pouvoir.
– Les troupes belges de l'ONU sont la cible d'attaques et se retirent en grande partie du pays
– Les rebelles du FPR lancent une offensive à partir du nord du pays et prennent la capitale en juillet.
– Les massacres perpétrés par les Hutus se poursuivent dans le sud du pays.
– 22 juin, sous mandat de l'ONU, la France intervient dans le cadre de l'intervention Turquoise pour stopper, mais un peu tard, le génocide. Les génocidaires Hutus s'enfuient par la zone sécuritaire mise en place par la France.

Les conséquences

– Un génocide très violent qui a fait 800 000 morts en quelques mois.
– Une partie importante de la population hutue a pris part aux massacres.
– L'intervention française soulève des doutes et des polémiques.
– Novembre 1994, instauration d'un Tribunal pénal international pour le Rwanda afin de juger rapidement les principaux responsables.
– Paul Kagamé, le nouvel homme fort met en place une justice transitionnelle : les tribunaux *gacaca*.

p. 202-203 Jalon 1B

Document 1

Le document nous montre la réalité de cette justice traditionnelle car elle se passe en extérieure, ouverte à tous. Plus de 12 000 tribunaux ont ainsi été mis en place pour traiter plus de 2 millions d'affaires.

Document 2

Le document souligne l'aspect inédit de ce tribunal, le premier depuis la convention de 1948. Il montre que son action a été limitée dans le temps et dans le nombre de personnes suivies : il s'agissait d'abord de punir les acteurs politiques de ce génocide.

Document 3

Ces tribunaux traditionnels ont permis de traiter dans les meilleurs délais plus de 2 millions d'affaires liées au génocide. C'est l'instrument de la justice transitionnelle qui a permis de rétablir la paix et la réconciliation au sein même des villages.

Document 4

La patrimonialisation des sites du génocide est un des éléments de la stratégie de réconciliation nationale initiée par la justice transitionnelle. L'église catholique de Nyamata (construite en 1980) a été réduite en abattoir où plus de 45 000 personnes ont été massacrées.

Aujourd'hui, transformée en lieu de mémoire du génocide, on trouve dans une salle les outils utilisés par les génocidaires (machettes, lances, couteaux) et dans une seconde, une accumulation des habits que portaient les victimes. Cette scénographie est à rapprocher des accumulations de chaussures, lunettes, valises et autres objets rassemblés dans certains baraquements d'Auschwitz.

Document 5

L'article du *Monde* de Guillaume Ancel est le reflet des vifs débats autour de l'implication de la France dans le dernier génocide du XXe siècle. Le 5 avril 2019, à l'occasion du 25e anniversaire de ce génocide, le président de la République, Emmanuel Macron a mis en place une commission de chercheurs chargés d'analyser les archives françaises sur l'engagement de la France au Rwanda entre 1990 et 1994. Cette commission est présidée par l'historien Vincent Duclert mais elle a écarté deux historiens pourtant spécialistes de la question : Hélène Dumas, chargée de recherches au CNRS et Stéphane Audouin-Rouzeau, directeur d'études à l'EHESS.

Éléments de réponse aux questions p. 203

1. Le Tribunal a reconnu que ces massacres étaient bien un génocide selon la définition de la convention de 1948. 93 personnes ont été inculpées, 62 condamnées, essentiellement des personnalités politiques ou militaires.

2. Le TPIR n'a en fait jugé que les principaux responsables politiques et militaires alors qu'une grande partie de la population hutue a participé au génocide. Juger tous ces coupables aurait dû prendre beaucoup de temps. Le nombre important de ces tribunaux locaux a permis de juger plus de 2 millions d'affaires.

3. La patrimonialisation des lieux du génocide est le moyen de construire une mémoire collective autour de ce traumatisme et d'œuvrer à la réconciliation par des commémorations régulières.

4. La France doit prendre sa part dans ce travail de mémoire car elle a été impliquée dans ce génocide. D'une part par la vente d'armes au gouvernement avant et pendant le génocide puis en intervenant dans le cadre de l'opération Turquoise.

Synthèse Dans cette synthèse, il serait intéressant de décomposer le propos en deux parties.

En introduction, rappeler la définition de la justice transitionnelle.

1re partie : L'originalité de ce génocide : un génocide qui implique une grande partie de la population, avec une flambée de violence sanguinaire rarement égalée.

2e partie : L'action du Président tutsi Paul Kagamé. Recours à une justice traditionnelle qui arrive à juger les nombreux acteurs de ce massacre. Patrimonialisation et travail de mémoire. La France et les anciennes puissances coloniales accusées d'avoir une part de responsabilité dans ce génocide : afin de ressouder l'unité nationale ?

En conclusion, on peut cependant s'interroger sur les limites de cette justice transitionnelle. Les tensions et les traumatismes sont encore bien présents vingt-cinq ans plus tard. La réconciliation est néanmoins lancée, bien plus qu'en ex-Yougoslavie.

Travailler autrement

Pour remédier à l'impossibilité de juger autant d'inculpés, les autorités mettent en place en juin 2002 plus de 11 000 tribunaux populaires dans le cadre d'une justice participative où la population est à la fois, témoin, juge et partie.

Mais ce processus suscite des critiques :

– Une justice parodiée : absence d'avocat, juges non rémunérés, amateurisme des juges, une justice des vainqueurs.

– Une vérité qui peine à émerger : ces tribunaux ne font par émerger complètement la vérité des faits. Les témoins des massacres sont intimidés et ne participent pas aux procès. Le silence s'impose aux procès et force à une fausse réconciliation.

– Pour les survivants, les défauts de sanctions se rapprochent d'une nouvelle impunité. De plus aucune réparation est prévue dans tous ces jugements pour les victimes.

La réconciliation reste limitée dans le pays tant les antagonismes ethniques demeurent profonds. Les tribunaux *gacaca* à la justice participative sont une réponse incomplète à l'idée d'une réconciliation nationale.

p. 204-205 Jalon 2A

Face aux crimes de masse, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Ce dossier propose six documents qui retracent dans un premier temps les étapes principales de la guerre en ex-Yougoslavie (une carte et une chronologie) et caractérisent les violences et les buts de ce conflit : une guerre civile ou plutôt contre les civils (stratégie du nettoyage ethnique). Dans une seconde double page, trois documents tentent de montrer les difficultés de l'établissement d'une justice internationale.

Document 1

La carte se propose de montrer tout d'abord la complexité de l'espace yougoslave et notamment le fait que dans beaucoup d'États, on constate le mélange des nationalités formant un véritable patchwork ethnique. On constatera aussi l'étalement dans le temps de l'éclatement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie par les dates d'indépendance des différents États de 1991 à 2008.

Document 2

Ce charnier situé à Pilica constitue une preuve des massacres perpétrés par les milices serbes contre les musulmans. Grâce aux travaux des experts médico-légaux, les corps exhumés livrent de précieuses informations sur

le déroulement des massacres. Ces preuves ont servi à condamner les différents responsables de ces massacres.

Document 3

Cet entretien avec l'historien Jacques Semeli nous éclaire sur les acteurs et leurs motivations, notamment le rôle des milices paramilitaires qui vont perpétrer les pires crimes (voir aussi la photographie du doc. 1 p 196) mais aussi sur la stratégie de guerre : cibler les civils afin de les faire fuir et procéder ainsi au nettoyage ethnique.

Éléments de réponse aux questions p. 205

1. Le maréchal Tito avait assuré la cohésion de cet espace politique rassemblant de nombreuses nationalités. À sa mort en 1980, la Yougoslavie semble encore tenir mais la chute des régimes communistes en Europe de l'Est et l'affaiblissement de l'URSS vont précipiter la dislocation de cet État.

En 1991, la Slovénie, la Croatie et la Macédoine proclament leur indépendance. La Serbie dirigée par le nationaliste Milosevic entend conserver sa place prépondérante dans la région et profiter de cette période pour rassembler autour de cet État tous les Serbes en pratiquant la purification ethnique. La Serbie mène ainsi des attaques contre la Croatie puis contre la Bosnie-Herzégovine. Les accords de Dayton en 1995 marquent la fin du conflit le plus meurtrier. Les hostilités reprennent en 1998 au Kosovo qui souhaite son indépendance. La Serbie considérant qu'il s'agit du berceau de sa nation entend le conserver dans son giron. L'intervention de l'OTAN en 1999 marque la fin des combats et l'indépendance du Kosovo est proclamée en 2008. Entre-temps, le nationaliste Milosevic a quitté le pouvoir et a été arrêté pour être jugé par le TPI pour l'ex-Yougoslavie.

2. Les acteurs des massacres sont les armées, la police mais surtout les milices paramilitaires composées de nationalistes, mais aussi de hooligans et de repris de justice qui, dans ces circonstances exceptionnelles, en profitent pour exercer des violences contre les minorités, commettre des actes de banditisme et pratiquer le viol.

3. Car il s'agit bien d'une stratégie menée par les protagonistes : cibler les civils c'est les forcer à quitter un territoire par la terreur et pratiquer ainsi la « purification ethnique ». Cette stratégie rend désormais toute cohabitation entre les communautés impossible.

Synthèse En introduction : présenter la Yougoslavie comme un État multinational inédit. Reprendre la définition du terme : nettoyage ethnique.

– **Les causes :** La mort de la figure tutélaire, Tito. La disparition du communisme partout en Europe de l'Est. L'émergence de gouvernements nationalistes.

– **La mise en œuvre :** la dislocation de la Yougoslavie est une opportunité pour revoir les frontières et déplacer des minorités jugées indésirables. Des violences sont menées d'abord contre les civils, des viols, des massacres systématiques : en Bosnie-Herzégovine la moitié des victimes durant la guerre ont été des civils.

– Les conséquences : l'éclatement de l'ex-Yougoslavie a provoqué la création d'États nouveaux mais la Serbie a voulu maintenir l'unité et rassembler les Serbes autour d'une Grande Serbie. Les velléités nationalistes se sont propagées sur l'espace de l'ex-Yougoslavie, en Croatie, en Bosnie et au Kosovo. Le « nettoyage ethnique » a eu aussi pour conséquence des déplacements de populations et des tensions entre les communautés restées sur place.

Travailler à l'oral
Il est possible de partir d'une BD, celle par exemple de Joe Sacco, *The Fixer, une histoire de Sarajevo* de 2005 qui raconte le conflit par le biais d'un reporter et son « *fixer* », celui qui met en contact les reporters avec les interlocuteurs locaux.

p. 206-207 Jalon 2B

Document 1

Le texte de Pierre Hazan explique et justifie l'établissement d'une justice internationale pour rompre la spirale de la haine et de la vengeance. Il laisse sous-entendre que ce n'est qu'une pièce imparfaite du processus de réconciliation.

Document 2

La caricature du suisse Chapatte montre avec ironie, un dirigeant en prison accusé de crime contre l'humanité. Arrêté en 2001, Slobodan Milosevic est présenté comme rassuré, il peut, seul au sein de sa cellule concevoir sa vision d'un monde ethniquement pur.

Document 3

Le document soulève les limites nombreuses du TPIY. Il montre que les pressions extérieures de la communauté internationale et de l'UE ont certes permis de juger les dirigeants mais cela a suscité bien des réticences et des doutes de la part des populations. Et les acquittements de certains dirigeants ont jeté un peu plus le discrédit sur cette institution.

Éléments de réponse aux questions p. 207

1. Les objectifs du TPIY sont de mener des procès indépendants, impartiaux et équitables pour les crimes commis au cours des conflits survenus lors de l'éclatement de l'ex-Yougoslavie et de punir les coupables.

2. Le TPIY a dû faire face à l'hostilité des opinions publiques des pays de l'ex-Yougoslavie qui avaient parfois soutenu les accusés. De plus, sans force de police propre, il a dû faire appel aux forces de police des États de l'ex-Yougoslavie, rencontrant parfois des résistances. Enfin, certains verdicts ont été contestés tant par les soutiens des accusés que par les victimes.

Synthèse En introduction : quelques rappels sur les circonstances de l'instauration du TPIY et du principe d'une justice internationale.

Les victoires :

– Le principe d'une justice internationale s'est imposé à tous ;
– Les principaux dirigeants ont été arrêtés et condamnés ;
– Les crimes de guerre sont ainsi poursuivis de manière indépendante ;
– Le TPIY s'intègre dans une stratégie de réconciliation et de justice transitionnelle ;
– Les victimes de ces crimes sont finalement reconnues.

Les échecs :

– Le TPIY est une volonté des puissances extérieures, faible adhésion des belligérants ;
– Le TPIY est une réponse incomplète, la réconciliation n'est pas vraiment commencée et le travail de mémoire trop limité ;
– Les acquittements de certains dirigeants croates ont jeté un peu plus le discrédit sur l'institution.

Travailler à l'oral
Pour cet argumentaire qui est en quelque sorte un réquisitoire voici quelques conseils.

	RÉQUISITOIRE
Qui parle ?	Nous, je (implication de l'émetteur)
À qui ?	Forte implication de l'auditoire à convaincre
De qui, de quoi ?	D'un sujet considéré comme coupable
Vocabulaire	Péjoratif
Registre	Polémique
Stratégie	Ironie, appel à la raison

Vous pourrez accéder au dossier (très complet) de Milosevic : https://www.icty.org/fr/case/slobodan_milosevic

Le dossier de l'accusation : https://www.icty.org/fr/content/le-proc%C3%A8s-milo%C5%A1evi%C4%87-le-dossier-de-laccusation

Plaidoyer et réquisitoire fonctionnent de la même manière

p. 210-211 Exercices Bac

Exercice 1

Les tribunaux qu'on appelle *gacaca* (signifiant « herbe douce » en kinyarwanda) sont des tribunaux communautaires s'inspirant de la justice traditionnelle. Ils ont complété la poursuite des dirigeants du génocide jugés dans le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Ils se sont tenus durant entre 2002 et 2012. Dans le tribunal (exemple de Gotovo, doc 1 p. 202), l'accusé comparaît dans la tenue rose des prisonniers devant un survivant du génocide.

Ces tribunaux traditionnels se sont implantés partout sur le territoire rwandais, près de 12 000 d'entre eux se tenant au plus près de la population. En effet, le tribunal est composé de juges non professionnels qui sont choisis parmi les sages des villages, ils suivent une rapide formation et ce sont eux qui rendent la justice. Ces procès sont en plein air et ouverts à tous, ils impliquent l'ensemble de la population et participent au processus de réconciliation.

Les *gacaca* participent au dispositif de la justice transitionnelle car près de 2 millions de jugements ont été prononcés dans ces tribunaux d'exception. Ils ont permis de donner une réponse judiciaire à ces crimes de masse qui avaient impliqué une grande partie de la population hutue. Ils ont enfin permis de juger les coupables qui étaient encore en attente de jugement dans les prisons.

Ainsi, les tribunaux traditionnels ont été un outil judiciaire inédit et relativement efficace pour initier un début de réconciliation au Rwanda. Mais la justice doit être complétée par une politique plus large de réconciliation, commémorations, travail de mémoire, développement économique.

Exercice 2

Voici la liste des criminels dont on pourra facilement trouver des informations presque tous condamnés à de longues peines de prison : Slobodan Milosevic, Radovan Karadzic, Ratko Mladic, Milan Martić, Milomir Stakic, Radislav Krstić, Radoslav Brđanin, Dragan Nikolić, Goran Jelisić.

Exercice 3

1. Le siège de Sarajevo a duré plus de trois ans (1992-1995) il a opposé les forces bosniaques qui avaient déclaré leur indépendance et des troupes paramilitaires serbes souhaitant rester attachées à la Serbie.

2. La Bosnie-Herzégovine organise la commémoration du 20e anniversaire du siège de Sarajevo en mettant en scène à travers la ville, une « *Red line* », 11 541 chaises rouges symbolisant l'ensemble des victimes tuées au cours du siège.

3. Les accords de Dayton de 1995 prévoient l'arrêt des combats entre les deux communautés à la suite d'un accord de partition de l'État entre deux entités politiques : Fédération croato-musulmane pour 51 % du territoire et la République Serbe de Bosnie pour 49 % du reste du territoire, consacrant la logique de la séparation des deux communautés. L'arrêt des combats, la séparation ne veulent pas dire la fin de la haine entre les deux communautés.

4. Cette commémoration a marqué les esprits, surtout de ceux qui étaient convaincus du rôle nécessaire de la mémoire collective pour pouvoir ensuite entreprendre une réconciliation.

5. La Bosnie-Herzégovine est en fait une composition complexe de deux États, de deux communautés qui se tournent le dos. Pour le moment, le travail de mémoire, de justice et de réconciliation n'est toujours pas commencé.

ÉTUDE CONCLUSIVE

L'histoire et les mémoires du génocide des Juifs et des Tsiganes

La logique du chapitre

L'objectif de cette étude conclusive est de montrer que la mémoire, « une trace du passé dans le présent ou une commande du présent pour évoquer, interpréter et sélectionner le passé » selon Raphaëlle Branche, est longtemps forte d'enjeux politiques quand elle touche à la Seconde Guerre mondiale. En France, le conflit ayant rompu l'identité de la nation, toutes les forces sociales et politiques se retrouvent divisées. C'est une période marquée par le souvenir d'années noires et honteuses, que les Français ont cherché à oublier car totalement en désaccord avec les principes et les valeurs de la République. Après 1945, des communautés de mémoires sont en concurrence ; elles tentent de corriger, de dicter, d'élaguer le récit historique. Afin de permettre l'évolution de ces mémoires dans l'espace public, le rôle des historiens, de la justice ou des artistes est important pour faire émerger ces mémoires, les corriger, les diffuser, par leurs recherches, leurs jugements ou leurs œuvres.

Bibliographie

– G. Bensoussan, *Atlas de la Shoah. La mise à mort des Juifs d'Europe, 1939-1945*, Autrement, 2014. En une centaine de cartes et d'infographies, cet atlas permet une appréhension globale de cet événement, ses origines, sa chronologie, son déploiement géographique et ses conséquences démographiques.

– V. Duclert, « Les Génocides », *La Documentation photographique*, n° 8127, mars 2019, CNRS Éditions. Un numéro qui rend compte des êtres humains qui ont conçu les projets génocidaires et les ont mis en œuvre, de l'histoire des victimes à qui tout a été soustrait jusqu'à leur mort même et dont on continue pour beaucoup d'ignorer le nom et le passé, de l'histoire des rares témoins et sauveteurs…

– M. Moutier-Bitan, *Les Champs de la Shoah. L'extermination des Juifs en Union soviétique occupée, 1941-1944*, éditions Passés composés, 2019. L'historienne Marie Moutier-Bitan amène son lecteur sur les lieux de l'extermination des Juifs dans le contexte de l'avancée allemande en URSS.

– C. Ingrao, *La Promesse de l'Est : espérance nazie et génocide (1939-1943)*, éditions du Seuil, 2016. Christian Ingrao revient sur l'histoire de l'utopie nazie, de sa conception à ses tentatives de mise en œuvre et de ses rapports intimes avec le génocide des Juifs et des Tsiganes. Il décrit l'hallucinant projet qui devait vider les territoires de l'Europe de l'Est de ses millions d'habitants pour les remplacer par des colons allemands.

– « Les écrans de la Shoah », *Revue d'Histoire de la Shoah*, n° 195, 2011. La télévision et le cinéma construisent un savoir sur la destruction des Juifs d'Europe largement partagé. Pourtant, ce rôle dévolu aux images animées ne va pas de soi et il alimente débats et polémiques. Ce recueil offre un état de la question et de ses enjeux de 1941 à nos jours, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

– G. Steinacher, *Les Nazis en fuite*, Perrin, 2015. Comment certains sbires d'Hitler ont-ils échappé à la justice après la chute du IIIe Reich ? Gerald Steinacher démêle ici le vrai du faux, laissant de côté fantasmes et théories du complot.

Sitographie :

– Les ressources documentaires proposées par le site Mémoires tsiganes : http://www.memoires-tsiganes1939-1946.fr/accueil.html

– Les ressources documentaires du *United States Holocaust Museum Memorial* : https://www.ushmm.org/fr

– Les ressources documentaires proposées par le site du Mémorial de la Shoah : http://www.memorialdelashoah.org/

p. 214-215 Ouverture

Éléments de réponse aux questions p. 214

1. Cette photographie fixe la mémoire de la Shoah d'abord car elle témoigne d'un des moments du processus, l'arrestation dans les ghettos avant la déportation dans les centres de mise à mort. Elle est ainsi utilisée comme preuve à charge lors du procès de Nuremberg. Mais cette photographie fixe aussi la mémoire car son impact visuel la rend emblématique. Enfin, reprise dans des films ou dans de nombreux manuels scolaires et publications, elle devient « iconique ».

Éléments de réponse aux questions p. 215

1. Les historiens peuvent contribuer à faire mieux connaître les évènements passés par leurs recherches et leurs publications, mais aussi parfois en témoignant lors de procès mémoriels comme ici Jean-Pierre Azéma lors du procès de Maurice Papon, haut fonctionnaire du régime de Vichy, ayant activement participé à la collaboration et la déportation. Cependant, certains historiens sont en désaccord sur ce rôle de témoin pour l'historien, comme Henry Rousso car selon lui « la capacité d'expertise de l'historien s'accommode mal des règles et des objectifs d'un tribunal ».

2. Les acteurs construisant la mémoire des génocides sont les victimes, leurs bourreaux (ici le soldat SS qui prend la photo, mais aussi les accusés nazis lors d'un procès), les historiens, les juges, les artistes (comme Alain Resnais pour le document 1).

p. 216-217 Repères

Le génocide des Juifs et des Tsiganes d'Europe

L'objectif de cette double page Repères est de regrouper quelques éléments permettant au professeur de faire le point sur le génocide des Juifs et des Tsiganes d'Europe. Un tableau statistique associé à des définitions permet d'aborder les différentes phases de la politique d'extermination nazie. Une carte permet de spatialiser ces chiffres. Deux autres documents permettent d'insister sur le lieu le plus emblématique : Auschwitz-Birkenau. La photographie est la seule qui nous soit parvenue de la section tsigane du camp. Le témoignage de Rudolf Höss permet de montrer un témoignage de bourreau. C'est peut-être à tort que le camp d'Auschwitz désigne aujourd'hui par métonymie la Shoah car dans les centres de mise à mort de Belzec, Sobibor ou Treblinka, les taux de mortalité y avoisinent les 100 %. L'expression de « centres de mise à mort » est privilégiée aujourd'hui, notamment par Raul Hilberg. En effet, Belzec, Chelmno, Sobibor, Treblinka, Majdanek et Auschwitz-Birkenau sont moins des camps que de simples terminus ferroviaires pour l'écrasante majorité des Juifs qui y furent acheminés. Sitôt arrivés, la plupart des Juifs y sont gazés sans même avoir été immatriculés. À Treblinka, où il n'était pas rare qu'en un seul jour soient déportés 9 000 Juifs, rien n'était prévu pour les abriter, moins encore pour les nourrir ne serait-ce que 24 heures. Il s'agit donc plutôt de centres de mise à mort que de camps. Indépendants du système concentrationnaire nazi, ils échappaient à son système d'inspection, à l'exception d'Auschwitz et de Majdanek, initialement « simples » camps de concentration avant de devenir mixtes (camp de concentration, de travail et centre d'extermination).

Éléments de réponse aux questions p. 217

1. Les Juifs sont d'abord concentrés dans des ghettos, notamment en Pologne, où la mortalité est forte de par la faim ou la maladie. Les *Einsatzgruppen* ont assassiné des Juifs et des Tsiganes, essentiellement sur le front russe. L'expression « Shoah par balles » est utilisée pour cette phase du génocide. Mais la « Solution finale » est surtout mise en œuvre avec les camps d'extermination ou centres de mise à mort, où environ 3 millions de Juifs et Tsiganes sont morts.

2. L'Europe de l'Est est de loin l'espace le plus concerné par le génocide. La Pologne est le pays le plus touché en valeur absolue (3 millions de morts) et en pourcentage (plus de 80 % de morts pour les Juifs, plus de 60 % pour les Tsiganes). L'URSS est le 2e pays le plus touché en nombre.

p. 218-219 Jalon 1A

Lieux de mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes

L'objectif de ce Jalon est de montrer comment des lieux au cœur de l'histoire du génocide des Juifs et des Tsiganes ont permis ou non de construire la mémoire de ces évènements.

Document 1

Ce texte permet d'aborder les différentes phases de la construction de la mémoire de la Shoah en France, de la mémoire résistancialiste à aujourd'hui. Dès le discours de l'Hôtel de ville, le 25 août 1944, de Gaulle appelle à l'unité nationale nécessaire à un moment où le général doit imposer sa légitimité sur l'ensemble du territoire et à tous les Français. Et de Gaulle arrive à faire passer la France de vaincue et outragée à vainqueur. Le général fonde pour cela le résistancialisme. Selon Henry Rousso, qui propose ce néologisme en 1987, c'est un mythe politique selon lequel toute la nation française aurait été en résistance, les collaborateurs étant minoritaires, négligeables et à oublier. De Gaulle déclare que « Vichy est nul et non avenu » et la République n'a jamais cessé d'exister, avec la Résistance. Si des pages sombres sont oubliées et effacées, cela peut laisser libre place à toutes sortes d'interprétations. Comme aucune histoire n'a été faite, personne ne peut la contredire. Ainsi, en 1954, Robert Aron, dans son *Histoire de Vichy*, parle de « glaive et bouclier », et de « double jeu ». Aron prétend que Pétain en collaborant voulait protéger la population française et préparer la libération du pays. Pétain faisait

semblant de parler avec Hitler mais attendait la réaction de De Gaulle. Aron s'appuie sur des arguments de la défense de Pétain pendant son procès. Pour l'historien, les responsables de la collaboration sont Pierre Laval et les chefs de la Milice qui ont arrêté les Juifs et les résistants. Face à cette thèse aucune réaction officielle n'est faite car cela permet d'oublier et de continuer à conserver l'unité nationale.

En 1964, de Gaulle propose d'organiser une cérémonie en l'honneur de Jean Moulin. Il décide de faire transférer les cendres de celui-ci au Panthéon le 19 décembre. La cérémonie est grandiose et le discours de Malraux, ministre de la Culture, est célèbre notamment par la phrase suivante : « entre ici Jean Moulin, avec ton terrible cortège ». Mais dans ce discours, les Juifs, les travailleurs du STO ou encore les prisonniers de guerre ne sont pas mentionnés. Il n'y a toujours pas de place pour les autres victimes. Le réveil d'une mémoire du sort spécifique réservé aux Juifs, se produit lors du procès du responsable nazi Adolf Eichmann en 1961-1962 à Jérusalem. Suivent d'autres procès comme ceux de Klaus Barbie en 1987 ou de Maurice Papon en 1997-1998, « procès mémoriels » qui permettent une réflexion sur le rôle de Vichy et de l'administration française dans les déportations. Un autre tournant majeur a lieu en 1973 avec Robert Paxton, historien américain et donc plus neutre par rapport aux mémoires concurrentielles. Il travaille sur les archives allemandes et remet en cause la thèse de Robert Aron dans son ouvrage *La France de Vichy*. Il affirme que Vichy a sa propre dynamique idéologique et politique c'est-à-dire indépendamment des Allemands, avec un rôle actif et volontaire notamment dans la déportation des Juifs. Pétain n'a pas répondu à la pression d'Hitler de déporter mais c'est une initiative qu'il a eue de lui-même (ex : le Statut des Juifs dès octobre 1940). Cet ouvrage et ces procès remettent au cœur de l'actualité et du débat public ces mémoires et ces questionnements autour de Vichy, occultés par le résistancialisme.

Document 2

Jacques Chirac est le Président qui a reconnu officiellement la responsabilité de l'État français dans le génocide des Juifs en 1995. Simone Veil est une déportée victime de ce « grand silence », comme elle en témoigne dans son autobiographie. Ils se rendent tous deux ici à une commémoration faite à Auschwitz.

Document 3

La campagne présidentielle de 2017 a été une nouvelle occasion de relancer les polémiques autour du devoir de mémoire et de la responsabilité de l'État français. Nicolas Sarkozy remettait déjà en cause la « repentance » en 2007. Et il avait ensuite insisté sur la Résistance avec la dernière lettre de Guy Môquet à lire devant les élèves. Marine Le Pen invoque ici de Gaulle et Mitterrand, qui avait des difficultés à se positionner sur la mémoire de Vichy. En effet, comme l'a analysé le journaliste Pierre Péan dans *Une Jeunesse française*, en 1994, Mitterrand est un ancien fonctionnaire du régime de Vichy. Il collabore jusqu'en 1943 puis devient résistant. Il a protégé certaines personnalités vichystes comme Maurice Papon dont le procès s'ouvre après la mort de Mitterrand. Les propos de Marine Le Pen sont qualifiés de « révisionnistes », en lien avec les thèses de Robert Faurisson à partir de 1978, ou la déclaration de Jean-Marie Le Pen en 1987 qui parle des chambres à gaz comme d'un « point de détail de l'histoire ». En 1990, le législateur réagit avec la loi Gayssot qui réprime le négationnisme autour de la Shoah.

Documents 4 et 5

Ces documents permettent de montrer que les « lieux de mémoire » et commémorations ne suffisent pas pour entretenir un « devoir de mémoire » autour de la Shoah. Sans explications, cela reste vain. Les historiens critiquent le manque d'informations face aux évènements et l'inutilité de ces commémorations si l'on n'en connaît pas le sens. Ici, dans le document 4, Auschwitz n'est qu'un lieu touristique parmi d'autres, et le souvenir de la Shoah s'efface. Dans le document 5, Auschwitz est utilisé à contre-emploi par l'extrême droite polonaise, pour minimiser la place de Shoah dans l'histoire polonaise.

Éléments de réponse aux questions p. 219

1. La mémoire de la Shoah a eu du mal à s'exprimer, car le pays avait besoin d'union nationale, et les résistants devaient donc être mis en avant et non les victimes du conflit ou Vichy : « Buchenwald symbolisait la réalité concentrationnaire. ». « Auschwitz l'incarne dorénavant » car une mémoire spécifique de la Shoah est possible grâce au retentissement mondial du procès d'Adolf Eichmann à Jérusalem en 1961, et en France après la publication en 1973, par l'historien américain Robert Paxton, d'un ouvrage mettant en avant la collaboration du régime de Vichy et son rôle dans la déportation. Des lieux de mémoire apparaissent partout en Europe, le premier étant Auschwitz. Le Vél' d'Hiv, où plus de 13 000 Juifs avaient été entassés avant d'être, pour la plupart, déportés puis exterminés dans des camps nazis, est un lieu important en France.

2. C'est là, au Vél' d'Hiv, que Jacques Chirac a choisi de prononcer son discours sur « les fautes du passé ». C'est la première fois qu'il y a une reconnaissance officielle que l'État français porte une part de responsabilité dans les déportations et les crimes commis sous l'Occupation. Jacques Chirac participe aussi à d'autres commémorations, notamment celle du 60e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, en 2005.

3. Jacques Chirac est gaulliste et sa reconnaissance officielle de la responsabilité de l'État français n'a que plus de poids après la promotion du résistancialisme par le général de Gaulle. Pour Marine Le Pen, candidate du FN à l'élection présidentielle, la France n'était « pas responsable » de la rafle du Vél' d'Hiv. Elle refuse les critiques envers les pages sombres du passé, rappelant les figures de De Gaulle et de Mitterrand, avec un argumentaire reprenant celui du résistancialisme.

Synthèse L'objectif, en mobilisant ici les documents 4 et 5, est d'analyser comment les lieux de mémoire et

commémorations permettent d'entretenir le devoir de mémoire. Mais il faut aussi montrer que, sans explications, ces lieux peuvent être utilisés à mauvais escient et récupérées pour faire passer un message politique ou pour participer à un révisionnisme voire un négationnisme, qui permet d'occulter les pages sombres de certaines histoires nationales, en France ou en Europe de l'Est.

Travailler à l'oral
Les élèves peuvent ici élargir les bornes du sujet et analyser la montée du révisionnisme en Europe de l'Est, notamment en Pologne, en Hongrie ou en Russie.

Quelques liens pour orienter leur travail :
– http://www.rfi.fr/fr/europe/20180321-pologne-fierte-nationale-pis-histoire-shoah-mars-1968-andrzej-duda
– https://www.lemonde.fr/blog/filiu/2020/04/12/orban-reecrit-lhistoire-de-la-shoah-en-hongrie/
– https://www.lemonde.fr/culture/article/2012/05/17/holocauste-ne-se-dit-pas-en-russe_1703190_3246.html

p. 220-221 Jalon 1B

Document 1

Cette carte permet de rappeler les conséquences du conflit sur le territoire français, et de visualiser la géographie des camps en France, ceux des Juifs et ceux des Tsiganes.

Document 2

Le mémorial pour les Sintis et Roms d'Europe, inauguré par Angela Merkel en 2012 rappelle le *Porajmos*, qui est reconnu par l'État allemand depuis 1982. Il est situé face au Reichstag et consiste en un bassin d'eau circulaire au milieu duquel se trouve une stèle en pierre de la forme d'un triangle, comme ceux de couleurs différentes qui ornaient les vêtements des détenus pour les identifier. Sur le bord de la fontaine, on peut lire le poème « Auschwitz » du Rom italien Santino Spinelli. Le document peut permettre de faire le point sur les différentes dénominations associées à ce peuple (Roms, Tsiganes, Sintis, mais aussi les noms péjoratifs Gitans, Gipsys, etc.)

Documents 3 et 4

Ces deux textes peuvent permettre de faire le parallèle et de comparer la construction des mémoires de la Shoah et du *Porajmos*. Le chancelier allemand Helmut Kohl a reconnu officiellement le génocide en 1982. En France, à partir de 2007, une première proposition de loi visait à la reconnaissance du génocide tzigane. En octobre 2016, François Hollande reconnaît la responsabilité du régime de Vichy dans l'internement de Tsiganes de 1940 à 1946 lors d'une cérémonie d'hommage sur le site d'un ancien camp à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), le plus grand des 31 camps gérés par les autorités françaises.

Éléments de réponse aux questions p. 221

1. Des opposants à l'Occupation nazie comme les résistants peuvent être internés dans les camps de concentration. Mais des lieux spécifiques sont réservés aux Juifs et aux Tsiganes, avant leur déportation. Il y a des camps dans la zone occupée, notamment le plus célèbre, celui de Drancy, en banlieue parisienne. Mais il y en a aussi dans la zone libre, montrant le rôle actif du régime de Vichy dans l'internement de ces populations. Certains camps enferment à la fois les Juifs et les Tsiganes, comme celui de Rivesaltes.

2. La mémoire du génocide des Tsiganes a d'abord été refoulée, comme celle de la Shoah, après le conflit. Mais cet article de 2007 montre que les lieux du génocide n'ont pas été préservés pour en faire des lieux de mémoire et que des commémorations n'ont pas été organisées. De plus, les historiens ont tardé à s'emparer de cet objet d'étude. Ainsi, la mémoire commune, celle des ouvrages de vulgarisation et des manuels scolaires, ne permet pas d'y inclure celle du *Porajmos*.

3. L'État allemand a reconnu officiellement le génocide en 1982. En France, en octobre 2016, François Hollande reconnaît la responsabilité du régime de Vichy dans l'internement de Tsiganes lors d'une cérémonie d'hommage sur le site d'un ancien camp à Montreuil-Bellay, le plus grand des 31 camps gérés par les autorités françaises. « L'amnésie républicaine » face au sort des Tsiganes pourrait ainsi être remise en cause avec la valorisation ce lieu de mémoire et les dernières recherches des historiens.

Synthèse L'objectif est de continuer le parallèle et la comparaison entre la construction des mémoires de la Shoah et du *Porajmos*, en se concentrant spécifiquement sur l'utilisation des lieux de mémoire cités dans les deux doubles pages, et leur fonction dans les politiques mémorielles en France et ailleurs.

Travailler autrement
Cette recherche peut permettre de réfléchir au concept de concurrence mémorielle. Elle permet aussi d'aborder la mémoire des républicains espagnols dans cette région de France.

Un lien pour orienter le travail des élèves : http://www.slate.fr/story/164894/societe-histoire-camp-rivesaltes-stele-soldats-nazis-prisonniers-guerre-allemands-memoire

p. 222-223 Jalon 2A

Juger les crimes nazis après Nuremberg

L'objectif de ce Jalon est de montrer comment la justice et ses acteurs (juges, avocats, témoins, accusés) ont permis de construire la mémoire du génocide, le plus souvent à travers les procès mémoriels.

Document 1

Du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946, 24 criminels nazis sont jugés à Nuremberg. Le lieu du procès est symbolique car Nuremberg était la « capitale idéologique » du Reich où se déroulaient les congrès du parti nazi. Les accusés ont tous ont occupé des fonctions politiques ou

économiques importantes. Ce sont donc les principaux chefs nazis capturés. Ils sont accusés de crimes contre la paix, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les magistrats chargés de ce procès sont des juges des 4 puissances vainqueurs. Le procès est retransmis en direct à la radio et couvert par plus de 400 journalistes. Ses répercussions sont nationales et internationales. Il est donc un instrument de la dénazification et une œuvre de réparation vis-à-vis des victimes qui vise à « ne pas oublier » « la barbarie qui (a) horrifié le monde ». Mais la justice de Nuremberg est celle des vainqueurs. Le rôle de l'URSS dans l'entrée en guerre ou les massacres en Pologne (Katyn) n'apparaissent pas et sont pour elle, un « terrible non-dit de Nuremberg ». La seconde imperfection est l'indifférenciation entre « les camps de concentration et les camps d'extermination » même si les crimes contre les Juifs d'Europe sont au centre du procès. La définition du crime contre l'humanité et la dimension internationale du tribunal ont ouvert la voie à l'idée d'une justice pénale internationale qui existe aujourd'hui avec la CPI qui siège à La Haye.

Document 2

Hannah Arendt évoque ici la difficile poursuite de la dénazification après Nuremberg. Pour sortir le pays du conflit, notamment après la partition RFA/RDA, l'administration a pu employer des fonctionnaires au passé compromettant. Mais le chancelier Adenauer, à la façon de De Gaulle et son résistancialisme, voyait cela comme un mal nécessaire pour permettre la reconstruction du pays. Ainsi, le 3e chancelier de la RFA, Kurt Georg Kiesinger (1966-1969, CDU) est un ancien membre actif du parti nazi. À la défaite du Troisième Reich, il est emprisonné dans un camp d'internement de 1945 à 1946 avant d'être libéré en 1948. La publication tardive en 1966 par le *Spiegel* des archives du NSDAP saisies par les Américains, confirme la défense de Kiesinger selon laquelle il n'avait jamais entretenu de sentiment antisémite. Il y était expressément dénoncé par ses collaborateurs auprès de la SS en 1944, comme principal responsable faisant obstacle à la mise en œuvre de la politique antisémite au sein de son département. Sa nomination comme chancelier n'en fut pas moins controversée. Il fut publiquement giflé par Beate Klarsfeld, le jeudi 7 novembre 1968. Dans la zone soviétique, l'impact de la dénazification est également limité pour plusieurs raisons : le souci est moins de punir les nazis que d'asseoir solidement le pouvoir communiste et l'interprétation communiste, qui fait du fascisme un produit du capitalisme. Cela amène les autorités à cibler la répression sur les hommes d'affaires et les fonctionnaires soupçonnés d'avoir servi les intérêts de la classe dirigeante. Au début des années 1960, 10 % des parlementaires communistes est-allemands sont d'anciens nazis et beaucoup de cadres de la Stasi, la police politique communiste, sont d'anciens membres de la Gestapo.

Document 3

Ce texte évoque le moment majeur pour le réveil de la mémoire de la Shoah : le procès du responsable nazi Adolf Eichmann en 1961-1962 à Jérusalem. De nombreux responsables nazis ont fui à l'étranger pour éviter les procès et condamnations. Eichmann se réfugie en Argentine. Le Mossad monte une opération pour le capturer en pleine rue à Buenos Aires, bafouant la souveraineté de l'Argentine. Pour sortir le prisonnier du pays, le commando d'agents secrets se déguise en stewards et drogue Eichmann ce qui permet de l'amener à son procès. Cette exfiltration reste très polémique. En suivant le procès, Hannah Arendt parle de « banalité du mal ». Mais, ce procès donne aussi pour la première fois la parole aux témoins : 111 témoins vont se succéder à la barre. Cela permet de libérer la parole des victimes, qui se sentent légitimes pour parler, raconter leur expérience personnelle qu'il ne faut plus refouler. Les victimes retrouvent une identité, celle de victimes mais également de survivants de la Shoah. C'est le début de la mémoire de la Shoah.

Document 4

Ce document permet d'insister sur un aspect qui précède la tenue de ces procès, la poursuite des criminels nazis. Simon Wiesenthal, rescapé des camps, a consacré sa vie à la traque de 1100 criminels de guerre nazis en fuite. Il a créé un centre en 1977 à Los Angeles qui œuvre pour la mémoire de la Shoah, mais qui est surtout connu pour publier chaque année une liste des criminels nazis les plus recherchés. En 2002, le nouveau directeur du centre, Efraim Zuroff, lance l'opération « Dernière chance » pour accélérer la traque des anciens nazis avant qu'ils ne meurent de vieillesse.

Éléments de réponse aux questions p. 223

1. Le lieu du procès est d'abord symbolique car Nuremberg était la « capitale idéologique » du Reich. Ce procès a aussi un but pédagogique car pour la première fois dans l'histoire, la procédure est filmée pour que les crimes ne tombent pas dans l'oubli. La définition du crime contre l'humanité et la dimension internationale du tribunal ont ouvert la voie à l'idée d'une justice pénale internationale incarnée aujourd'hui dans la CPI qui siège à La Haye.

2. Hannah Arendt évoque ici la difficile poursuite de la dénazification après Nuremberg. Pour sortir le pays du conflit, notamment après la partition RFA/RDA, l'administration a pu employer des fonctionnaires au passé compromettant. Mais le chancelier Adenauer voyait cela comme un mal nécessaire pour permettre la reconstruction du pays.

3. Des civils, anciens déportés, et les services secrets israéliens poursuivent la traque des responsables nazis. Cela permet la tenue de plusieurs procès dont celui d'Adolf Eichmann en 1961-1962 à Jérusalem. Ce procès permet de libérer la parole des victimes, qui retrouvent une identité. Cela marque le début de la mémoire de la Shoah, qui permet aux États de ne plus oublier et d'admettre leurs responsabilités passées.

Synthèse L'objectif est, après avoir utilisé les lieux de mémoire, de montrer comment les procès de criminels nazis permettent aussi de retrouver les différentes étapes

de la construction de la mémoire de la Shoah, d'abord avec Nuremberg, puis avec la difficile dénazification (qui rejoint l'idée du « grand silence ») et finalement le réveil de cette mémoire avec le procès Eichmann.

Travailler autrement

Accusé	Accusations				Verdict
	Complot	Crimes contre la paix	Crimes de guerre	Crimes contre l'humanité	
Martin Bormann	Acquitté	Non inculpé	Coupable	Coupable	Condamné à mort par contumace
Karl Dönitz	Acquitté	Coupable	Coupable	Non inculpé	10 ans de prison
Hans Frank	Acquitté	Non inculpé	Coupable	Coupable	Peine de mort
Wilhelm Frick	Acquitté	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Hans Fritzsche	Acquitté	Acquitté	Acquitté	Non inculpé	Acquitté
Walther Funk	Acquitté	Coupable	Coupable	Coupable	Prison à perpétuité
Hermann Göring	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Rudolf Hess	Coupable	Coupable	Acquitté	Acquitté	Prison à perpétuité
Alfred Jodl	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Ernst Kaltenbrunner	Acquitté	Non inculpé	Coupable	Coupable	Peine de mort
Wilhelm Keitel	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Gustav Krupp von Bohlen und Halbach	Inculpé	Inculpé	Inculpé	Inculpé	Considéré comme médicalement inapte à être jugé
Robert Ley	Inculpé	Inculpé	Inculpé	Inculpé	Mort avant le verdict
Konstantin von Neurath	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	15 ans de prison
Franz von Papen	Acquitté	Acquitté	Non inculpé	Non inculpé	Acquitté
Erich Raeder	Acquitté	Coupable	Acquitté	Non inculpé	Prison à perpétuité
Joachim von Ribbentrop	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Alfred Rosenberg	Coupable	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Fritz Sauckel	Acquitté	Acquitté	Coupable	Coupable	Peine de mort
Hjalmar Schacht	Acquitté	Acquitté	Non inculpé	Non inculpé	Acquitté
Baldur von Schirach	Coupable	Non inculpé	Non inculpé	Coupable	20 ans de prison
Arthur Seyss-Inquart	Acquitté	Coupable	Coupable	Coupable	Peine de mort
Albert Speer	Non inculpé	Non inculpé	Coupable	Coupable	20 ans de prison
Julius Streicher	Acquitté	Non inculpé	Non inculpé	Coupable	Peine de mort

p. 224-225 Jalon 2B

Documents 1 et 2

En 1979, Serge Klarsfeld créé l'association Fils et filles de déportés de France pour la mémoire des victimes de la Shoah. Une année avant, il a publié le mémorial de la déportation des juifs de France. Avec sa femme Beate, ils vont chercher à démasquer des anciens nazis. Ils ont été victimes en 1979 d'une tentative d'assassinat (une bombe sous leur voiture) par le réseau néonazi ODESSA, qui cherchait à les empêcher de retrouver les criminels nazis. Cette chasse va notamment permettre la tenue du procès de Klaus Barbie. Ce procès, qui se déroule en 1987, juge le responsable de la Gestapo à Lyon et le tortionnaire de Jean Moulin. Hautement symbolique, il va permettre de réfléchir un peu plus profondément (après la publication du travail de Paxton en 1973) à la question de l'antisémitisme de Vichy. Ce procès a un retentissement national. Les Klarsfeld portent aussi plainte contre Alois Brunner, responsable de la rafle des enfants d'Izieu, qui est retrouvé par le couple en Syrie. Mais Brunner n'a jamais été extradé et est décédé libre entre 2001 et 2010. C'est un échec mais il faut surtout retenir que

de nombreux personnages ont été poursuivis en justice grâce à l'initiative des époux Klarsfeld comme René Bousquet (1991), Paul Touvier (1994) et Maurice Papon en 1997-1998.

Document 3

Ce texte permet de réfléchir au sens de ces procès de criminels nazis aujourd'hui. Leur médiatisation qui reste importante reflète une demande sociale. Mais quel sens y a-t-il à poursuivre des criminels présumés plus de 70 ans après les faits ? Pour le professeur Jérôme Vaillant, directeur de la revue *Allemagne d'aujourd'hui* (Presse universitaire du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq), la portée de cet acte est « moins judiciaire que pédagogique ». Surtout dans une Europe où les idées d'extrême droite restent encore présentes.

Document 4

Tous ces procès sont permis par la loi de 1964 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, contrairement aux autres crimes prescriptibles après 20 ans. Ces procès, surtout celui de Maurice Papon, permettent de réfléchir à la responsabilité des fonctionnaires, qui exécutent des ordres immoraux sans se soucier des conséquences de leurs actes administratifs. La parcellisation du processus permet aux exécutants de se déresponsabiliser, au point qu'à la Libération beaucoup ne verront même pas ce qu'on pourrait leur reprocher. Lors du procès Maurice Papon, haut fonctionnaire sous l'occupation, est mise en avant la notion de « crime de bureau ».

Éléments de réponse aux questions p. 225

1. En 1979, Serge Klarsfeld créé l'association « Fils et filles de déportés de France » pour la mémoire des victimes de la Shoah. Avec sa femme Beate, ils vont chercher à démasquer des anciens nazis. Cette chasse va permettre de révéler le passé du chancelier allemand Kurt Georg Kiesinger, et amener la tenue de procès comme celui de Klaus Barbie. Tous ces procès sont permis par la loi de 1964 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité, contrairement aux autres crimes prescriptibles après 20 ans.

2. Leur médiatisation importante reflète une demande sociale. Ces procès hautement symboliques permettent de réfléchir un peu plus profondément à la question de l'antisémitisme de Vichy. Le procès Barbie a un retentissement national.

3. Selon Eva Kor, ces procès ont une utilité moins judiciaire que pédagogique. Le négationnisme est ainsi combattu par le témoignage, ce qui demeure nécessaire dans une Europe où les idées d'extrême droite restent encore présentes.

Synthèse L'objectif est de faire le bilan pour montrer que les procès de Nuremberg, celui d'Eichmann, ceux permis par les époux Klarsfeld jusqu'aux procès récents comme celui auquel Eva Kor apporte son témoignage, ont des objectifs qui évoluent au fil du temps, avec une utilité moins judiciaire que pédagogique aujourd'hui.

Travailler autrement
Quelques pistes pour orienter les élèves dans leurs recherches : le livre Gérald Steinacher, *Les Nazis en fuite*, Perrin, 2015 ; un dossier de *L'Express* : https://www.lexpress.fr/actualite/societe/la-derniere-traque-des-nazis_1297589.html

p. 226-227 Jalon 3A

Le génocide dans la littérature et le cinéma

L'objectif de ce Jalon est de montrer si la littérature et le cinéma sont des médias pertinents pour permettre de rendre compte de la réalité du génocide et ainsi participer à la construction de sa mémoire.

Document 1

Le film documentaire *Nuit et Brouillard*, réalisé à la demande d'une association de déportés résistants, est le premier à prendre pour objet le système concentrationnaire nazi. Le film connaît un grand succès à sa sortie. Cependant une critique est faite, car Alain Resnais ne parle pas de la spécificité du cas des Juifs par rapport aux résistants. Mais surtout, la censure frappe le film car une image y apparaissait montrant un gendarme français et son képi gardant le camp de Pithiviers (Loiret). Une bande noire apposée sur cette scène du film permet d'oublier cette image de la complicité française qui dérange. En 1987, Henry Rousso parle de « syndrome de Vichy » pour désigner les difficultés de la société française à assumer ses années sombres dans les années 1950-1960. Il faut attendre 1997 pour que le film soit diffusé sans cette bande.

Document 2

Ce texte permet d'opposer deux points de vue d'historiens. D'abord celui d'Annette Wieviorka, qui parle de « grand silence » après la Libération car les sociétés n'auraient pas été prêtes à écouter les rescapés des camps. La littérature et le cinéma n'auraient fait que répondre à cette demande sociale et politique d'oubli, célébrant plutôt la Résistance comme dans l'immense succès en salles qu'est *La Grande Vadrouille* en 1966. Mais François Azouvi relativise ce « grand silence » dans un ouvrage de 2012. Pour lui, au moment même où se déroule à Jérusalem le procès Eichmann, en France l'opinion est instruite sur ce que les nazis ont fait aux Juifs. Il montre qu'en 1957, la sortie parisienne au théâtre Montparnasse de la pièce tirée du *Journal d'Anne Frank* et la réédition à cette occasion du livre lui-même témoignent que le génocide des Juifs est connu de la presse populaire de grande diffusion.

Document 3

La mini-série américaine *Holocaust* est un succès mondial en 1978. À travers le sort de cette famille allemande moyenne, le public peut s'identifier au destin de ces personnes. La charge émotionnelle est beaucoup plus forte

que celle des documentaires ou des livres d'histoires, entraînant des réactions fortes en Allemagne, entre menaces de l'extrême droite et catharsis pour les autres.

Document 4

On pourra compléter l'évocation de ce film par le visionnage de quelques extraits.

Éléments de réponse aux questions p. 227

1. Le film documentaire *Nuit et Brouillard*, réalisé par Alain Resnais est marqué par ce « résistancialisme » et ce « syndrome de Vichy » décrits par Henry Rousso car il ne parle pas de la spécificité du cas des Juifs par rapport aux résistants. Mais surtout, la censure frappe le film car une image montrant un gendarme français et son képi gardant le camp de Pithiviers est masquée d'une bande noire.

2. *Le Journal d'Anne Frank*, publié en français en 1950, porté à la scène en 1957 et au cinéma en 1959, fait pénétrer le drame juif chez un large public. Au moment même où se déroule à Jérusalem, en 1961, le procès Eichmann, en France l'opinion est largement instruite sur ce que les nazis ont fait aux Juifs.

3. *Holocaust* choisit de parler du génocide à travers des personnages auquel le public peut s'identifier. La charge émotionnelle est beaucoup plus forte que celle des documentaires ou des livres d'histoires. *Shoah* de Claude Lanzmann choisit de rendre compte du génocide avec minutie. Il met 12 ans à réaliser le film, qui dure près de dix heures, le rendant plus complet mais peu accessible à une partie du public. Les deux œuvres ont cependant connu un grand succès critique à leur sortie, participant à la dénomination du génocide.

Synthèse Il faut montrer comment le cinéma et la télévision ont répondu à une demande d'oubli, par le « résistancialisme » et le « grand silence » auprès du grand public, même si la spécificité du sort réservé aux Juifs est connue dans les foyers de ceux qui lisent et vont au cinéma. Le nouveau contexte mémoriel des années 1970 montre la modification de cette demande du public avec les grands succès de *Holocaust* ou *Shoah*.

Travailler autrement
L'objectif est ici de sortir des exemples proposés par le manuel pour que l'élève trouve des exemples personnels parlants.

p. 228-229 Jalon 3B

Document 1

En Italie comme en France, il y a un silence de la société qui n'est pas prête à entendre ces rescapés d'Auschwitz. Certains tentent de s'exprimer mais leur mémoire est alors intransmissible, comme Primo Levi qui ne vend que 1 400 exemplaires de *Si c'est un homme* en 1947. Il faut attendre 40 ans pour que le livre devienne un succès dans ce nouveau contexte mémoriel, et qu'il soit traduit en français en 1987.

Documents 2 et 3

Le premier document permet de réfléchir aux débats nombreux entre réalisateurs et critiques de cinéma pour savoir s'il faut rendre compte de la réalité du génocide par la rigueur documentaire, comme Claude Lanzmann dans *Shoah*, ou par le drame historique hollywoodien grand public comme Steven Spielberg dans *La Liste de Schindler* (1993). Le deuxième document montre que ce débat et ces controverses tendent à s'apaiser, et que la mémoire de la Shoah devient une mémoire grand public.

Document 4

Le positionnement et le rôle de l'Église catholique pendant la Seconde Guerre mondiale sont un sujet toujours très sensible aujourd'hui. Le cinéaste Costa-Gavras relance la polémique sur le silence du pape Pie XII face au génocide avec son film *Amen*, et cette affiche provocatrice. La papauté s'est clairement positionnée face à Hitler avec le Pape Pie XI, qui en 1937 fait lire l'encyclique *Mit brennender Sorge* (« Avec une brûlante inquiétude ») critiquant l'idéologie nationale-socialiste. Il meurt au début de l'année 1939 et son successeur, Pie XII, observe un lourd silence pendant la guerre. Son attitude ambiguë peut aussi s'expliquer par une peur du communisme. Il faut aussi rappeler le rôle trouble d'Alois Hudal (évêque des Allemands en Italie) et de prélats croates à Rome dans la « route des rats », qui a permis l'exfiltration de responsables nazis vers l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Aujourd'hui, la Papauté empêche l'ouverture totale des archives du Vatican, notamment celles de Pie XII. Mais des traces du rôle de la Papauté peuvent être retrouvées dans les archives argentines (ouvertes en 2000) et celles des services de renseignement américains (où l'on y voit aussi rôle des États-Unis dans ces exfiltrations, avec l'opération *Paperclip* et la récupération de scientifiques nazis comme Wernher von Braun qui travailla ensuite sur les fusées pour la NASA).

Document 5

Tony Gatlif est né d'un père kabyle et d'une mère gitane. Après une enfance à Alger, il arrive en France en 1960 durant la guerre d'Algérie. S'ensuit un parcours difficile et éclaté, qui ira d'une maison de redressement à une rencontre avec l'acteur Michel Simon en 1966, en passant par des cours d'art dramatique. Il joue dans des pièces de théâtre puis réalise son premier film en 1975. À partir de 1981, il aborde le thème qu'il approfondira de film en film : les Roms du monde entier.

Éléments de réponse aux questions p. 229

1. Primo Levi ne vend que 1 400 exemplaires de *Si c'est un homme* en 1947. En Italie comme en France, il y a un silence de la société qui n'est pas prête à entendre ces rescapés d'Auschwitz. Il faut attendre 40 ans pour que le livre devienne un succès dans ce nouveau contexte mémoriel, et qu'il soit traduit en français en 1987.

2. La Shoah est utilisée par Steven Spielberg pour faire un drame historique hollywoodien grand public dans *La Liste de Schindler* (1993). Cette démarche est critiquée par Claude Lanzmann et Tom Segev car pour eux la Shoah ne peut être dramatisée, elle ne doit être abordée que comme un événement unique sous forme documentaire.

3. Depuis 1993, le traitement de la Shoah a fait l'objet d'autres polémiques, mais elles tendent à s'apaiser, comme le montre la sortie du film *Le Fils de Saul* du Hongrois Laszlo Nemes en 2015.

4. Le génocide des Tsiganes reste très peu abordé par la littérature et le cinéma, tout comme par les historiens. La mémoire du génocide des Tsiganes reste encore aujourd'hui marginale car elle a une faible visibilité dans l'espace public, dans les discours politiques ou les créations culturelles.

Synthèse En se concentrant sur le cinéma, il faut montrer comment il a facilité l'émergence de cette mémoire auprès du grand public, par-delà les critiques de certaines victimes, lorsque le traitement de l'événement paraissait trop « trivial ».

Travailler à l'oral
Pour orienter les élèves sur le génocide arménien, deux liens : http://ecrannoir.fr/blog/blog/2015/04/24/7-films-pour-ne-pas-oublier-le-genocide-armenien/ et http://ecrannoir.fr/blog/blog/2015/04/24/7-films-pour-ne-pas-oublier-le-genocide-armenien/

p. 230-231 Grand angle

L'histoire et les mémoires des crimes de guerre en Asie de l'Est

Cet exposé doit permettre de montrer que la mémoire est loin d'être apaisée sur ce sujet de la Seconde Guerre mondiale de l'autre côté de la planète, en Asie de l'Est. Le Japon n'a toujours pas exprimé officiellement envers ses voisins les regrets que ceux-ci attendent. Cela engendre aujourd'hui encore des tensions, largement perceptibles dans les polémiques récurrentes autour du sanctuaire Yasukuni, des « femmes de réconfort », du contenu des manuels japonais, ou des litiges frontaliers persistants et plus tendus depuis que la Chine cherche à imposer ses vues sur la mer de Chine.

Éléments de réponse aux questions p. 231

1. On insistera sur le projet expansionniste du Japon, entamé à la fin du XIX[e] siècle avec les guerres contre la Chine, puis contre la Russie et l'annexion de la Corée. Le développement du militarisme dans les années 1930 s'accompagne de l'invasion de la Mandchourie et de la création d'un quasi-État dans l'État : l'armée du Kwantung, bastion de militaires radicaux n'hésitant pas à fomenter des « incidents » pour forcer la main du gouvernement. La guerre sino-japonaise, à partir de 1937, est pour certains historiens le véritable début de la Seconde Guerre mondiale. Bientôt, les conquêtes japonaises en Asie du Sud-Est lui donnent un vaste empire organisé en « sphère de coprospérité de la Grande Asie orientale », en théorie libéré de la tutelle coloniale européenne mais soumis à une administration particulièrement brutale.

2. Conflits territoriaux avec la Chine (îles de la mer de Chine), la Russie (Sakhaline et Kouriles) et la Corée (îles de la mer de l'Est/du Japon).
- Conflits mémoriaux liées au passé militariste nippon : femmes de réconfort coréennes, sac de Nankin et brutalité de l'occupation en Chine, mauvais traitement des prisonniers occidentaux ou chinois et des travailleurs asiatiques, recherches bactériologiques criminelles menées par l'Unité 731.
- Traumatisme du bombardement atomique.
- Action des nationalistes japonais qui refusent de reconnaître l'ampleur des crimes de guerre commis en Asie.

3. Les questions de souveraineté territoriales génèrent et se nourrissent des tensions tandis que l'action des nationalistes contribue à jeter de l'huile sur le feu des passions.

p. 234-235 Exercices Bac

Exercice 1

Une proposition de plan chronologique :

I. L'impossible émergence face à la mémoire « résistancialiste »
- **A.** Des procès de Nuremberg sans lendemain.
- **B.** La Résistance héroïsée.
- **C.** Le « grand silence ».

II. La lente reconnaissance de ces mémoires
- **A.** Une prise de conscience dès les années 1950-1960.
- **B.** Les tournants Eichmann et Paxton.
- **C.** La Shoah présente dans les arts.

III. Le « devoir de mémoire » actuel
- **A.** Le temps de la reconnaissance officielle.
- **B.** Le temps des procès mémoriels.
- **C.** Une mémoire dans la culture commune ?

Exercice 2

Les élèves doivent montrer les étapes progressives qui ont mené au génocide depuis les premiers internements dans les camps de concentration de Dachau et de Buchenwald pour « insociabilité » entre 1933 et 1936.

Exercice 3

1. C'est l'avant-propos à la seconde édition de l'ouvrage de Robert Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*. La première édition date de 1973, la 2[e] édition de 1997.

2. Paxton est un historien américain qui souhaite travailler sur le régime de Vichy.

3. Un avant-propos permet à l'auteur d'ajouter des éléments d'informations au lecteur, par exemple ici sur les conditions de rédaction de l'ouvrage.

4. En 1973, le syndrome de Vichy est encore bien présent, et le Président Pompidou reste attaché au « résistancialisme ». Paxton ne pouvait ainsi pas accéder aux archives françaises, closes pour 50 ans. Il se tourne vers les archives allemandes.

5. La seconde édition de l'ouvrage a lieu dans le contexte du début du procès Papon (1997-1998), avec la mémoire de Vichy au cœur de l'actualité.

6. Les archives étaient closes (classifiées 50 ans) contrairement à celles des Allemands. L'influence du résistancialisme et les thèses de Robert Aron empêchent le travail sur la mémoire de l'Occupation.

7. Robert Paxton, historien américain, est neutre par rapport aux mémoires concurrentielles. Il travaille sur les archives allemandes pour pouvoir remettre en cause la thèse de Aron dans son ouvrage *La France de Vichy*. Il affirme que Vichy a sa propre dynamique idéologique et politique indépendamment des demandes des Allemands, avec un rôle actif et volontaire dans la déportation des Juifs sans répondre à la pression d'Hitler. Ainsi, Pétain n'a pas été le « bouclier » comme le présentait Robert Aron. Pétain a aggravé la vie des Français en livrant les matières premières des Français. Il n'y a pas de « double jeu » comme cela a été défendu par Robert Aron car il espère obtenir une place pour la France dans l'Europe façonnée par l'Allemagne victorieuse.

BAC p. 238-239 Dissertation : sujet guidé

SUJET : La justice internationale, de Nuremberg à la Cour pénale internationale

1.

	Idées	Exemples précis/chiffres/dates
Le contexte de 1945	• Victoire des alliés • Découverte des crimes perpétrés durant la guerre	• Arrestation et poursuite des dignitaires nazis • Ouverture des camps par les troupes américaines, films et photographies
Le tribunal militaire de Nuremberg	• Mise en place par les États-Unis • Les juges • Les accusés • De nouveaux chefs d'inculpation • Les condamnés	• Un tribunal qui se tient en Allemagne, dans la ville des grands rassemblements nazis. • 4 juges un pour chaque puissance : EU, URSS, RU et France • 24 inculpés, et des organisations politiques (NSDAP, SA, SS) ou militaires (État-major) • Crimes de guerre, crimes contre la paix et crimes contre l'humanité • 12 condamnations à mort
Le tribunal militaire de Tokyo	• Juger les criminels japonais • 28 prévenus mais l'empereur n'est pas inquiété	• 11 juges de 11 États dont les EU, URSS, RU, France Avec les mêmes chefs d'inculpation qu'à Nuremberg • 7 condamnations à mort

2.

II. Les années 1990 : la justice internationale, une réponse à des crimes de guerre

Les progrès de l'idée de justice internationale dans un contexte favorable : la fin de la guerre froide, l'affaiblissement de la Russie. Quelques victoires diplomatiques du multilatéralisme (guerre du Golfe) et les États-Unis, hyperpuissance qui est assez favorable à cette idée.

A. La mise en place du TPIY : rendre justice

1. La guerre en ex-Yougoslavie, des crimes de guerre pour un « nettoyage ethnique »
- La complexité du conflit, dislocation de l'ex-Yougoslavie, les nationalismes s'expriment dans tous les nouveaux États notamment en Serbie : des États multinationaux et une volonté de séparer les populations : « nettoyage ethnique »
- Une stratégie de guerre contre les civils : massacres, viols, crimes de guerre

2. Instauration d'un Tribunal pénal international entre 1999 et 2017
- Une justice difficile à passer : 169 personnes mises en accusation, 90 condamnés, 4 650 témoins. Les principaux criminels sont condamnés
- Une justice qui n'empêche pas les crimes : massacre de Srebrenica en 1995 alors que le TPIY est déjà en place
- Des acquittements qui fragilisent la réputation du tribunal.

B. Le TPIR (Tribunal pénal international pour le Rwanda), une réponse incomplète

1. Des crimes qui impliquent une grande partie de la population
   - « Génocide des voisins »
   - Seulement 93 personnes inculpées, le TPIR ne répond pas aux attentes de justice
2. Mise en place des *gacaca*, tribunaux traditionnels
   - 2 millions d'affaires sont alors traitées par ces tribunaux inédits
   - Échec relatif du TPIR

   D'autres tribunaux temporaires voient le jour le Tribunal spécial pour la Sierra Leone en 2002 et le Tribunal spécial pour le Liban en 2009.

III. Vers une justice internationale avec le CPI ?

A. La fondation d'une nouvelle instance internationale sous l'égide de l'ONU

1. Le statut de Rome de 1998 envisage la création de la CPI, 120 États sont signataires et adhèrent donc à la future instance.

2. Mise en place d'une instance permanente qui peut poursuivre théoriquement tous les chefs d'État et autres criminels de guerre

B. Les premiers résultats et critiques de la jeune institution

1. Seulement 60 États ratifient le traité d'adhésion, de nombreux États importants ne sont pas membres, les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde.

2. La jeune institution a certes jugé quelques chefs d'États, quelques ministres et surtout des miliciens mais son action se limite à des puissances secondaires. Les grandes puissances tombent d'une certaine manière dans l'impunité.

3. Les poursuites se concentrent essentiellement en Afrique et parfois les jugements prononcés sont contestés : ex. de l'acquittement de l'ex-Président ivoirien, Laurent Gbagbo pourtant accusé de crime contre l'humanité.

3.

	Idées	Exemples
Réponse à la problématique	Une justice internationale qui s'est mise en place en deux temps, d'abord après la Seconde Guerre mondiale puis dans les années 1990	1946 : Tribunaux de Nuremberg et Tokyo 1993-1994 : TPI ex-Yougoslavie et TPI Rwanda 2002 : Cour Pénale internationale
Élargir le sujet/voir les perspectives	Une CPI fragilisée par le retrait de nombreux États. Des régimes autoritaires et populistes ne souhaitant rendre aucun compte à la justice internationale : la démarche unilatérale l'emporte sur le multilatéralisme	La politique de désengagement de Trump au sein des instances internationales

Conclusion

Une justice internationale s'est mise en place en deux temps : après la Seconde Guerre mondiale et dans les années 1990. La création de la Cour pénale internationale marque une victoire de l'idée d'une justice internationale.
Néanmoins, les résultats de cette justice internationale sont limités. Les grandes puissances, grandes contributrices à l'ONU ne sont jamais inquiétées.
Les populismes et l'unilatéralisme des États-Unis ne renforcent pas l'idée de justice internationale, bien au contraire.

p. 240-241 Dissertation : sujets d'entraînement

SUJET 1 : Les enjeux mémoriels de la guerre d'Algérie

Les mémoires de la guerre d'Algérie peuvent-elles devenir un instrument de réconciliation ?

I. Des mémoires longtemps contenus par les États

B. Pour la France, une guerre qui ne porte pas son nom, la pratique de la torture oubliée

C. Pour l'Algérie une guerre de libération héroïque

II. Des mémoires qui tardent à s'apaiser

A. Des mémoires officielles qui résistent à la vérité

B. Des communautés qui agissent sur la mémoire : pieds-noirs, harkis, anciens combattants français ou algériens

SUJET 2 : Pourquoi la culpabilité de l'Allemagne dans les causes de la Première Guerre mondiale est-elle un enjeu mémoriel fondamental ?

Pourquoi la mémoire de la Première Guerre mondiale est un enjeu de la réconciliation franco-allemande ?

I. Un enjeu mémoriel et politique dans les relations franco-allemandes 1919-1945

A. L'article 231 du traité de Versailles et la culpabilité de l'Allemagne

B. Le rapprochement franco-allemand et les premiers travaux d'historiens (Jules Isaac)

C. Un outil politique pour le parti nazi.

II. Le temps des débats d'historien et des commémorations, outils de réconciliation 1945 à nos jours

A. De vifs débats en Allemagne à partir de 1961

B. Des commémorations pour une mémoire apaisée, outils du rapprochement franco-allemand

SUJET 3 : La justice est-elle suffisante pour réconcilier un peuple ? Vous vous aiderez en particulier du cas du Rwanda.

La justice peut-elle réconcilier seule un peu déchiré par un génocide ?

I. Un « génocide des voisins » qui impliquent une grande partie de la population rwandaise
- **A.** Deux communautés antagonistes avant même l'époque coloniale
- **B.** Un génocide orchestré par une partie de la population hutue.

II. Une justice internationale d'exception
- **A.** Le Tribunal pénal international pour le Rwanda juge les principaux responsables
- **B.** Une réponse incomplète, des milliers de coupables non jugés.

III. Une justice traditionnelle pour juger des milliers de coupables
- **A.** Deux millions d'affaires jugées mais une réconciliation difficile à imposer
- **B.** Une justice transitionnelle qui s'appuie sur des commémorations et la réussite économique

p. 242-243 Étude de document : sujet guidé

SUJET 1 : Histoire et mémoire de la Shoah

1. Nature des documents :

Le 1er document : deux couvertures de livre sur l'histoire de Vichy dont les auteurs sont Robert Aron et Robert Paxton. Le second document est un extrait d'un entretien de Ginette Kolinka rescapée des camps.

Résumé et contexte :

Les deux couvertures témoignent du débat historiographique sur le rôle du régime de Vichy, notamment sur sa participation au génocide des Juifs. Robert Aron évoque dès 1954 dans son essai, l'idée d'un double jeu du maréchal Pétain. Mais cette hypothèse sera complètement remise en cause, presque vingt ans plus tard par l'historien Robert Paxton. Après 1973, le contexte change, les voix, les témoignages de déportés se multiplient, le mythe résistancialiste s'effondre. Ginette Kolinka, 94 ans fait partie des derniers témoins et publie ses mémoires. Elle souhaite désormais faire œuvre utile en allant dans les écoles et raconter son expérience dans les camps.

2.

Idée	Citation du document	Connaissances du cours pour enrichir le commentaire
Robert Aron alimente le mythe du bouclier	« Son ouvrage incite à une certaine indulgence pour le maréchal, héros de Verdun »	La volonté des gouvernements d'après-guerre d'éviter la guerre civile, des jugements cléments, des amnisties. Reconstruire la France
La question de la complicité du régime dans la Shoah	« notamment l'envoi de 76 000 Juifs français dans les camps d'extermination »	Politique antisémite du régime de Vichy qui exclut les Juifs de nombreuses professions. Port de l'étoile jaune, rafles, déportation
Le rôle déterminant de Robert Paxton et la fin du mythe résistancialiste	« Il critique la vision française d'Aron et le mythe du bouclier »	Paxton montre qu'en comparant les États européens occupés, les Juifs de France n'ont pas moins souffert.
La culpabilité du régime de Vichy	« La responsabilité écrasante du régime de Vichy »	76 000 Juifs français ont été assassinés avec la complicité du régime de Vichy. La police, la gendarmerie française ont participé aux rafles des Juifs.

3.

A. Cinquante ans de silence dans le contexte du mythe résistancialiste, du « bouclier » de Pétain.
« Ce que les survivants des camps ont le mieux partagé, à leur retour, c'est le silence ». Dans l'immédiat après-guerre, même si beaucoup parlent et que l'idée d'un silence général et volontaire est fausse, un grand nombre de déportés n'ont qu'une envie : oublier, réintégrer la société, travailler. Le retour des déportés se fait à l'hôtel Lutetia, un peu dans l'indifférence. Les déportés, les prisonniers, les STO, les malgré-nous : les mémoires se mélangent et les parcours ne sont pas très étudiés avant les années

1980. « Je n'ai jamais rien raconté de l'univers concentrationnaire à ma mère ni à ma sœur », le traumatisme, l'incompréhension et la nécessité de tourner la page ont contribué à ce silence des témoins.

B. Une parole libérée tardivement
Ginette Kolinka avec l'aide de Marion Ruggieri publie *Retour à Birkenau* en 2019. Les témoignages se multiplient entre les années 1990 et 2010. Mais les premiers textes sur les camps sont apparus plutôt autour des années 1960 : Primo Levi publie une première édition de *Si c'est un homme* en 1947, sans réel succès, puis une seconde en 1958, puis *La Trève* en 1963.
« Bientôt, il n'y aura plus personne pour témoigner ». Ginette Kolinka publie également à 94 ans parce qu'elle fait partie des derniers témoins encore vivants. Elle succède d'une certaine manière aux témoignages de ses amies déportées, Simone Veil et de Marcelin Loridan-Ivens.

C. Une transmission à la jeunesse
« C'est pourquoi il est si important de le transmettre aux jeunes générations ». On voit ici que la mémoire, le témoignage a toute sa place dans notre société, notamment à l'école. Malgré son grand âge, Ginette Kolinka arpente les écoles et les établissements secondaires pour faire passer un message humaniste.
« Méfiez-vous de la haine, et combattez-la dès qu'elle pointe, sous quelque forme que ce soit, car c'est la haine qui conduit tout droit à Birkenau ». Son message semble clair, Ginette Kolinka fait œuvre de sagesse, d'exemple pour la jeune génération. Elle peut convaincre par son exemplarité, par son expérience vécue. On s'interrogera malgré tout sur les limites de cette démarche. Les moteurs des haines, de l'intolérance et de l'antisémitisme ont la vie dure.

p. 244-245 Étude de documents : sujets d'entraînement

SUJET 1 : Génocides et justice internationale

I. Le TPIY, une justice internationale sous mandat de l'ONU
- **A.** Le contexte d'une mise en place
- **B.** La victoire du principe d'une justice internationale

II. Poursuivre les criminels de guerre et les convoquer au tribunal à La Haye
- **A.** La poursuite des criminels
- **B.** Des crimes reconnus

III. Rendre justice aux victimes du « nettoyage ethnique » notamment en Bosnie
- **A.** Des victimes qui témoignent, une vérité qui s'impose
- **B.** Une réconciliation qui tarde

SUJET 1 : Mémoires, crimes et génocides

I. Une approche nouvelle, pour un Président jeune
- **A.** Les politiques mémorielles de ses prédécesseurs
- **B.** Un Président qui n'a pas connu de guerres

II. La guerre d'Algérie très liée à la V^e^ République
- **A.** Une mémoire de la guerre d'Algérie négligée pendant longtemps
- **B.** Les crimes de la France lentement reconnus

III. La mémoire du génocide rwandais sur laquelle la France doit œuvrer pour la vérité
- **A.** Le rôle ambigu de la France lors du génocide
- **B.** Une France qui doit lever les suspicions et reconnaître ses manquements.

p. 248-249 Vers le Sup' : Rédiger une note de synthèse

Ce dossier rassemble plusieurs documents sur les mémoires de la guerre d'Algérie. Il permet de constituer un dossier autour de trois thèmes : La mémoire des rapatriés d'Algérie, La mémoire des autres victimes de la guerre (harkis et nationalistes algériens) et la délicate politique mémorielle de la France (commémorations, conflits mémoriels autour d'une date de célébration).